

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
23 JUIN 2014

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 13 juin 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 67 objets

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,  
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,  
Mme OUALI, Échevins  
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS  
~~M. DI RUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, ~~M. MILLER~~, ~~M. ROSSI~~, ~~M. MANDERLIER~~, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS, ~~Mme DE JAER~~, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, ~~M. ANDRE~~, M. DUFRANE, ~~M. BERNARD~~, ~~Mme LAGNEAU~~, M. BONJEAN, ~~Mme DEFRISE~~, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux  
et M. Philippe LIBIEZ, Directeur général faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de débiter nos travaux. Je vais vous demander de bien vouloir prendre place. Tout d'abord, je dois excuser l'absence de notre collègue Bruno ROSSI ainsi que M. Mauro DEL BORRELLO, de M. John JOOS, de Mme Christine LAGNEAU ainsi que le retard voire l'absence de M. Stéphane BERNARD, Mme Savine MOUCHERON, Melle Caroline DEFRISE, M. Jérôme MANDERLIER et M. Elio DI RUPO qui nous rejoindront en cours de séance. Je voudrais également vous signaler que des points complémentaires sont inscrits à l'ordre du jour, le 1<sup>er</sup> point complémentaire porte sur l'empêchement d'un échevin, il s'agit d'une prise d'acte, ce dossier sera inscrit en 1<sup>er</sup> lieu dans notre ordre du jour et par urgence, inscription d'un point 56 bis qui complètera d'autres points qui sont déjà inscrits dans l'ordre du jour traditionnel dans les points de Mme OUALI et qui portent sur l'approbation de l'avenant relatif à la création d'un site internet « visite Mons » par l'intercommunale IMIO et pour lequel il y a lieu de voter l'urgence, ce point passera après le 56<sup>ème</sup> objet. Est-ce que vous avez des difficultés sur l'urgence ? Non, ça va ? Je vous remercie. Ceci étant dit, je dois vous indiquer également qu'il conviendra d'ouvrir la séance publique en début de Conseil pour vous faire part d'une évolution relative à la situation de Mme KAPOMPOLE suite à un courrier qui nous a été transmis par le Greffier du Parlement Wallon, vous indiquer que nous devons normalement ouvrir notre séance par le tenue d'un huis clos relatif à la situation d'un membre du personnel du service régional

d'incendie mais sauf erreur de ma part, je ne vois personne pour représenter l'agent concerné, nous y reviendrons dans un instant mais donc vraisemblablement le huis clos ne sera pas décrété en début de séance. Alors, vous indiquer également, toujours dans les informations pratiques, que la prochaine séance de notre Conseil aura lieu le mardi 15 juillet prochain, comme nous en avons convenu lors de notre dernière séance, vous indiquer également que comme le veut la tradition, le procès-verbal de la séance de notre dernier Conseil, celle du 26 mai dernier, sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de cette séance et ce projet de procès-verbal est à la disposition bien entendu de chacun des membres de notre honorable Assemblée. Par ailleurs, il y a un point de l'ordre du jour qui est remis, il s'agit du point 23 b) dans les points de M. l'Echevin BOUCHEZ et nous aurons pour clôturer notre séance, également, comme le veut la tradition les questions et interpellations, une question de Mme la Conseillère Sandrine JOB relative au RUE de la ZACC 30 et à laquelle je répondrai au nom du Collège, une interpellation de M. le Conseiller Guillaume HAMBYE relative aux taxes communales restant dues et pour laquelle c'est M. l'Echevin des Finances M. BOUCHEZ qui répondra au nom du Collège, une interpellation toujours de M. HAMBYE relative à la propreté en ville et à la création d'un concours international de design du plis beau verre du Doudou pour 2015 à laquelle il sera également répondu par l'Echevin en charge du Développement Durable M. BOUCHEZ, une interpellation relative au stationnement et à la place réservée aux piétons et PMR qui émane de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin de la Mobilité Pascal LAFOSSE, une interpellation relative aux nuisances subies par les résidents de la Résidence des Terrasses d'Havré, interpellation de M. le Conseiller Lionel BONJEAN à laquelle je répondrai au nom du Collège, une autre interpellation de M. BONJEAN relative à la vente d'un appartement à la rue de Bertaimont et à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin DARVILLE au nom du Collège, Echevin de la Régie et enfin une interpellation relative à la Ducasse de Spiennes qui émane des Conseillers Maxime POURTOIS et Lionel BONJEAN et à laquelle il sera répondu par M. l'Echevin Marc DARVILLE.

huis clos 1<sup>er</sup> objet : Personnel du Service Incendie. Procédure disciplinaire. Comparution. GRHJN/SI

REMIS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci étant dit, j'en reviens donc à notre ordre du jour et je constate l'absence de l'agent du service régional d'incendie qui devait répondre devant le

Conseil à huis clos, il n'est pas non plus représenté, sauf erreur de ma part et donc le point ne fera pas l'objet d'une analyse par notre Conseil aujourd'hui. Dès lors, j'en viens directement au point relatif à la séance publique où pour débiter je vais vous faire une communication relative à un changement de situation dans le chef d'un des membres du Collège puisque nous avons reçu en date du 17 juin un courrier émanant du Greffier du Parlement Wallon qui nous a informé que Mme Joëlle KAPOMPOLE, suite à son élection au Parlement wallon le 25 mai dernier lors des élections régionales a fait le choix, compte tenu de la législation existant en la matière en Wallonie, de se déclarer empêchée dans son mandat d'Echevine de la Ville de Mons et fait donc le choix d'exercer pleinement sa fonction de parlementaire wallonne, ce qui a pour conséquence, Mme KAPOMPOLE est donc empêchée et ne siègera plus au sein du Collège communal durant sa période d'empêchement, je me permettrai simplement pour la séance d'aujourd'hui, vous l'aurez remarqué puisque les documents ont été préparés par le secrétariat communal avant que tout cela ne se mette en œuvre donc ils sont toujours au niveau de ses dossiers toujours inscrits dans les points pour lesquels Mme KAPOMPOLE est réputée « rapporteuse » mais donc le cas échéant, celle-ci pourra bien entendu, si vous l'acceptez, vous apporter les éclaircissements sur les deux points qui sont inscrits en séance publique dans les compétences qu'elle a exercées au sein du Collège jusqu'à présent et je dois vous indiquer que ses compétences seront exercées par votre serviteur jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à décision formelle du Collège et du Conseil communal visant à stabiliser les choses une fois que l'on verra plus clair au niveau des négociations gouvernementales et des impacts que celles-ci auront sur la composition de notre Collège communal. Si vous me le permettez, je voudrais adresser d'abord toutes mes félicitations à Mme KAPOMPOLE pour son élection au Parlement mais surtout lui adresser de très vifs remerciements non seulement au nom du Collège mais si je puis me permettre au nom de l'ensemble de notre Assemblée pour le travail remarquable qu'elle a effectué au cours de cette année et demie comme membre du Collège communal, Mme KAPOMPOLE avait un échevinat particulièrement fourni avec de nombreuses compétences et avec son équipe, elle s'est investie sans compter dans ces matières et je pense que son travail a fait l'unanimité et a été largement apprécié quelle que soit l'appartenance politique des uns et des autres, je pense que la manière avec laquelle le mandat a été exercé peut être saluée collectivement, je lui souhaite bon vent pour la suite, regrette ce départ du Collège mais ainsi va la vie, merci pour tout chère Joëlle. Je pense que l'on peut l'applaudir !

01<sup>e</sup> objet : Empêchement d'un Échevin – Prise d'acte. Contentieux

1<sup>ère</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ceci étant dit, mes chers collègues, une autre évolution importante dans notre Conseil qui fait suite à la démission de notre ancien collègue Christophe DUBOIS. Nous sommes appelés aujourd'hui à entendre la prestation de serment d'un nouveau Conseiller communal en la personne de Frédéric HAMBYE, M. HAMBYE je vais vous demander de bien vouloir venir près de moi pour assurer votre prestation de serment.

**Entrée de Mme DEFRISE et M. BERNARD = 34 présents**

2<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Vérification des pouvoirs – prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.  
Secrétariat

M. Frédéric HAMBYE : « Je jure enfin Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge ».

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

**+ Frédéric HAMBYE = 35 présents**

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, je prends acte de votre serment et vous installe en qualité de Conseiller communal, félicitations. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Assemblée et nous vous souhaitons un fructueux mandat ainsi qu'aux collègues de votre groupe qui ne manqueront pas de vous « écoler » si cela est nécessaire. Ceci nous emmène vers la vérification des pouvoirs à votre égard étant faite ainsi que votre prestation de serment à approuver dès lors le point 2 et à approuver un nouveau tableau de préséance des membres du Conseil, il s'agit du point 3 de notre ordre du jour. J'imagine que ça ne pose pas de difficulté pour les collègues du Conseil ainsi que d'approuver la modification de la composition des commissions qui découlent de votre entrée en fonction, j'imagine qu'il n'y a pas de souci là non plus.

3<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : Conseil communal. Modification de la composition des Commissions du Conseil communal. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en arrivons au point 5 de notre ordre du jour, est-ce qu'il y a des difficultés pour ce point ?

5<sup>e</sup> objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'emplacements PMR - Rues de la Halle, d'Havré et Notre Dame à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

b) Réglementation du stationnement - Rue du Joncquois à Mons. GEP 6002/205

ADOPTÉ à l'unanimité - 6<sup>e</sup> annexe

c) Réglementation de la circulation - Rue des Trois Hurées à Jemappes. GEP 6002/JE/143

ADOPTÉ à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

d) Réglementation de la circulation et du stationnement - Zone Piétonne à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Clos des Viviers à Obourg. GEP 6002/OB/OD

ADOPTÉ à l'unanimité- 9<sup>e</sup> annexe

f) Instauration d'un passage pour piétons - Avenue du Champ de Bataille à Flénu. GEP 6002/FL/22

ADOPTÉ à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. MANDERLIER = 36 présents**

6<sup>e</sup> objet : Motion relative à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges relatifs à la mise en adjudication des terres agricoles appartenant à la commune. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Catherine MARNEFFE. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en arrivons au point 6 qui est le projet de motion relatif à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges relatifs à la mise en adjudication de terres agricoles appartenant à la commune, c'est un point

qui est inscrit, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder succinctement au Conseil à la suggestion et à la demande de Mme la Conseillère Catherine MARNEFFE à qui je cède bien volontiers la parole.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie. Effectivement, nous avons déjà abordé ce point, l'intérêt de cette motion c'est d'essayer de soutenir des modes de productions agricoles plus favorables à l'environnement, de maintenir et de créer des emplois dans le domaine de la production primaire, de répondre à une demande croissante en produits issus de l'agriculture biologique, à l'insuffisance de l'offre régionale de produits issus du maraîchage et alors également d'approvisionner les collectivités en produits agricoles bio exempts de pesticides pour la santé des usagers. Au-delà de ces premiers attendus, cette seconde version de la motion qui a été concertée avec les services des échevinats de M. DARVILLE et de Mme OUALI, nous avons rajouté l'attendu suivant, le fait que les objectifs fixés par le nouveau Code wallon de l'Agriculture, à savoir le fait de favoriser l'accès à la terre et l'installation des jeunes, de reconnecter producteurs et consommateurs pour assurer aux uns des débouchés, aux autres des produits issus de notre agriculture, de promouvoir la consommation de produits wallons, de faciliter leur reconnaissance et de développer l'agriculture biologique et la qualité différenciée. Le Conseil demande que le cahier des charges pour l'adjudication des terres agricoles publiques propriétés de la commune intègre l'obligation pour le preneur de préserver durant toute la durée du bail la qualité biologique des sols et d'éviter la pollution des nappes phréatiques et par ailleurs des critères de faveurs avec l'ordre suivant, pour les candidats qui peuvent démontrer du rapport le plus petit entre la surface agricole utile et l'unité de main-d'œuvre donc l'objectif de ce critère de faveur est de favoriser les petites exploitations. Effectivement, dans la commune, celles-ci sont de moins en moins nombreuses, on est passé de 187 exploitations en 1992 à 95 en 2012 et au niveau de la main-d'œuvre, on est passé de 137 emplois dans la filière en 2006 à 112 en 2012. Second critère de faveur, c'est favoriser les candidats qui s'engagent dans une activité de maraîchage, là aussi on a une nette diminution depuis 1992, on est passé de 120 ha en maraîchage à 49 ha en 2012. Troisième critère, pour les candidats qui pratiquent l'agriculture biologique ou sont engagés dans la reconversion des terres bio. Il n'y a effectivement pas d'exploitation bio à Mons. Quatrième critère, ce serait pour les candidats qui pratiquent ou s'engagent à pratiquer la vente directe aux consommateurs des produits de l'exploitation. Enfin, dernier critère pour les candidats qui élaborent un plan d'actions agro-environnemental ou tout autre dispositif agro-environnemental qui serait mis en place par le nouveau Gouvernement wallon. Ces critères de faveurs sont à insérer en priorité après le critère selon lequel l'exploitant exerce à

titre principal une activité agricole et/ou maraîchère. Voilà, j'imagine qu'étant donné que ça a été concerté avec les services, la majorité est maintenant favorable à cette version révisée, j'attends néanmoins vos questions s'il y en a à ce sujet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions dans l'Assemblée, non. C'est effectivement comme l'a indiqué Mme MARNEFFE, un texte qui a fait l'objet d'une concertation préalable, c'est une préoccupation que nous partageons et donc nous suggérons de pouvoir approuver cette motion telle que déposée aujourd'hui. Est-ce qu'il y a une demande de vote en sens contraire d'un groupe ou d'un membre du Conseil ? On peut considérer que c'est l'unanimité ? Je vous remercie. Merci Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet : Statuts administratif et pécuniaire. Modifications. **SOUS RESERVE.**  
GRH/JN/Statuts

ADOPTE à l'unanimité- 12<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Chapelle du Couvent des Ursulines : LOT 4A : Acquisition de Mobilier - Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. MP E/CONV/URSU/ Mobilier

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. ANDRE et Mme DE JAER = 38 présents**

9<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Nouvelle programmation CONVERGENCE 2014-2020 – Présentation des portefeuilles déposés pour MONS. MP E/Conv/nouvelle program.2014-2020

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ce point, y a-t-il d'autres interventions ? M. TONDREAU, je me permets juste une petite introduction avant que vous n'interveniez pour vous indiquer que donc ce sont les dossiers qui sont relatifs à l'introduction des projets européens de la Ville de Mons pour la nouvelle programmation, nous avons donc eu la présentation des projets envisagés par la Ville lors du dernier Conseil communal qui faisait présentation elle-même suite à une autre qui avait lieu en commission préalablement, nous avons eu un débat en séance lors du dernier Conseil communal. A l'occasion de ce débat, plusieurs interventions de Conseillers tant de la majorité que de l'opposition ont été actées, je me souviens de discussions au sujet du Chanoine Puissant, sur l'utilité d'étendre le concept de maternité commerciale à l'entité de Flénu et également sur l'opportunité d'un parking qui devait être situé soit sous le square Roosevelt, soit sous la Place Nervienne. Alors, par rapport

à ces discussions, ce qui a été retenu par le Collège in fine avant dépôt c'est de suivre les recommandations du Conseil et donc en l'occurrence des représentants de la minorité ou de la majorité qui se sont exprimés. Le dossier du Chanoine Puissant tel qu'envisagé, c'est-à-dire la transformation en observatoire du logement a été retiré, il y a une option qui a été retenue pour le parking qui est celle de la Place Nervienne avec un parking sous-sol et le troisième aspect que j'évoquais, donc c'est la maternité commerciale à Flénu qui a été intégrée dans les dossiers qui ont été déposés donc nous espérons avoir ainsi pu tenir compte au maximum des réflexions qui ont été formulées lors du dernier Conseil par les différents intervenants qui s'étaient exprimé. Ceci étant dit, je propose à Mme MARNEFFE et à M. TONDREAU de prendre la parole, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. On a discuté en Commission qu'effectivement nous sommes assez favorables, nous avons soutenu lors du dernier Conseil en grande partie les projets qui nous étaient proposés. Néanmoins, si tout pouvait aboutir ce serait très bien, néanmoins, ce ne sera probablement pas le cas donc vous irez probablement défendre ces projets au niveau d'une task force donc il y aura probablement des priorités à fixer dans la manière de défendre ces projets et c'est le sens de mon intervention ici, donc il y a lieu à mon avis de défendre d'abord les projets qui sont le plus orientés par rapport aux objectifs définis au niveau de l'Europe et au niveau de la Région wallonne par rapport aux objectifs des projets Feder, également des priorités à fixer en termes budgétaires donc comme on le conçoit, les priorités au niveau de la redynamisation commerciale iraient pour tout ce qui est maternité commerciale autant au niveau de Mons-Centre qu'également en dehors comme à Jemappes et à Flénu comme c'est prévu dans le projet, au niveau de la Galerie du Centre et également au niveau des aménagements urbains type Place Marking. Au niveau de tout ce qui est économie, culturel et créatif, nous sommes favorables au projet de centre de la créativité qui est vraiment un espace intéressant pour tout ce qui est mutualisation de projets et fertilisation dans le terreau local. Par rapport à la manière dont le projet Smart Héritage est présenté, nous avons peur que ces investissements autour de Mons 2015 en tant que laboratoire de technologies émergentes arrivent peut-être un petit peu tard et donc ça peut être reçu peut-être plus difficilement et par ailleurs, nous trouvons que ces investissements supplémentaires dans ce domaine ne sont peut-être pas la première des priorités. Idem au niveau des expositions de prestige, les thèmes proposés, c'est-à-dire des expositions de Jeff Koons et de l'hyper réalisme américain serait peut-être à notre avis un peu élitiste et éloigné des objectifs visés par l'Union Européenne au niveau du Feder et des FSE. Alors, en ce qui concerne tout ce qui est Smart Energie j'imagine que ça ça

viendra par après mais il faudra adapter les priorités en fonction des résultats des cadastres énergétiques et également des résultats du projet Polec qui permettra peut-être d'analyser mieux au niveau des émissions de Co2 ce qui permettrait d'orienter correctement les investissements. C'est effectivement donc tout ce qui rapport par rapport aux émissions de Co2 permettra de déterminer où il faut investir mais également comment, dans quelle énergie on parle de pompes à chaleur, de panneaux solaires, etc. je pense qu'une analyse complète des émissions de Co2 permettrait peut-être de savoir ce qui est le plus pertinent, par ailleurs, ça pourrait peut-être orienter le choix des matériaux d'isolation qui pourraient être choisis ? Je vous invite également peut-être à consulter en la matière la Commission Participative du Développement Durable pour orienter peut-être les priorités que vous décideriez de mettre en avant. Pour tout ce qui est attractivité et croissance durable, sans surprise nous soutenons le système de vélos partagés, la rénovation des parcs urbains, nous regrettons par contre l'absence de réhabilitation de friches industrielles et de rénovation de parcs en dehors de tout ce qui est Mons-Centre. Pour tout ce qui est Haine bleue - Voie verte, nous sommes évidemment favorables au projet et nous rappelons la nécessité de tenir compte des propositions faites en son temps dans les projets de plan communal de développement de la nature. Pour tout ce qui est projets de voiries et les projets d'axes routiers, extensions de Ravel, RN 51 nous rappelons la nécessité d'avoir au préalable un plan communal de mobilité pour définir la manière dont seront réalisés ces projets et nous invitons également la consultation des différents usagers que sont les plateformes cyclistes, les moins-valides, les cyclistes quotidiens, etc. Voilà, nous restons favorables globalement à l'enveloppe proposée et nous espérons que la manière dont les projets seront soutenus et la manière dont ils seront mis en œuvre tiendront compte de ces différentes remarques, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, merci d'avoir fait en sorte que le Chanoine Puissant, le musée Chanoine Puissant n'ait plus une destination de bureau et puisse retrouver sa destination primitive surtout que je suppose que vous laissez dans les projets, c'est ce que j'ai pu lire, le réaménagement intérieur du bâtiment dans le cadre des fonds Feder 2014-2020. Alors, je me suis un peu arrêté aujourd'hui à la lecture du dossier, je n'ai malheureusement pas pu assister à votre Commission, si j'ai bien compris ici, c'est une présentation chiffrée des projets que vous avez retenus, ce n'était pas le cas la première fois. Et là, je suis un peu interpellé sur ceci, ce sont les sommes élevées qui sont consacrées à l'achat de bâtiments. Cela m'a fort frappé et la première question que j'ai envie de vous demander, c'est comment a-t-on calculé la valeur de ces bâtiments, pourquoi est-ce aussi élevé, surtout que ça peut

provoquer presque un effet contraire, c'est un peu un effet contraire de concurrence déloyale par rapport aux différents u-intervenants, aux différents acteurs économiques qui sont aussi dans le commerce, c'est la première réflexion que je fais. En même temps, j'ai envie de vous demander s'il y a déjà eu un exemple semblable de maternité commerciale dans d'autres régions du pays ou même en France ou à l'étranger, la France étant aussi l'étranger. La question que je me pose aussi c'est la crainte justement de pouvoir mettre des prix assez élevés pour ces bâtiments, ça ne provoque pas l'effet contraire, c'est-à-dire une augmentation du prix tant des bâtiments que des loyers, alors que c'est justement l'effet inverse qu'on recherche. Ce sont les réflexions que je fais donc c'est de savoir comment a-t-on calculé cela et pourquoi ces prix aussi élevés surtout que quand on regarde un peu plus dans le détail, je prends l'exemple création d'une maternité commerciale, je constate que rien que pour l'achat des bâtiments, il est prévu dans l'affiche, j'ai bien lu, vous m'arrêterez si ce n'est pas exact, 8.400.000 euros, c'est énorme, plus les aménagements le double, on y ajoute 16 millions d'euros, je trouve ça énorme, ça va être une énorme maternité commerciale, c'est beaucoup de bâtiments, est-ce que ça ne va pas provoquer un déséquilibre à l'intérieur du marché ? Je retrouve un peu la même chose pour la Galerie du Centre où là quand même les investissements sont un peu moins élevés puisque vous envisagez des achats pour des cellules pour +/- 2.400.000 euros ainsi que des réaménagements et là je trouve que ça peut être une bonne chose mais il y a tout un montage juridique à faire puisque c'est quand même une vase purement privée cette galerie commerçante, sinon c'est une bonne idée. Je retrouve un peu la même chose, c'est un peu différent mais dans le portefeuille culture et tourisme, ce qui m'a frappé c'est en matière de voiries, il y a 4 voiries qui sont la rue Terre du Prince, rue de la Réunion, deux ou trois autres voiries qui vont coûter en renouvellement, +/- 1.600.000 euros alors que la Rampe Ste-Waudru qui est beaucoup plus courte, c'est 1.100.000 euros rien que pour la Rampe Ste-Waudru alors je sais bien que c'est assez symbolique pour la Ville de Mons mais 60% pour toute une série et 40% rien que pour la Rampe Ste-Waudru, je m'étonne, ce sont les calculs qui ont pu être faits à cet effet. Alors, je retrouve aussi mais je ne sais pas pourquoi, c'est que certains projets sont chiffrés mais pas d'autres. Il y en a un auquel je tiens c'est celui du parking que ce soit sous le square Roosevelt ou Place Nervienne, là il n'y a pas de fiche chiffrée pour ce parking. Je sais très bien qu'on parle d'un autre parking tout à l'heure sur la rue de la Petite Boucherie mais là aussi, ce sont des questions que je pose. Si je peux résumer, j'ai cette sensation de beaucoup d'achats de bâtiments, parfois chiffrés à des montants élevés, qui peuvent déséquilibrer le marché à Mons et en même temps qui

supposent par après des frais d'aménagements et des frais de fonctionnement importants, voilà merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors je me permets de donner quelques éléments de réponse. D'une part, pour Mme MARNEFFE, il va sans dire qu'au niveau des priorités, vous avez raison, il faudra à un moment donné identifier des priorités. Comme je l'ai indiqué en Commission, il sera certainement pertinent, dans le chef du Collège, de pouvoir attendre l'installation du nouveau Gouvernement wallon et des lignes directrices qui seront données par celui-ci pour que la stratégie de la Ville puisse être adaptée en fonction des orientations qui seront affichées par ce Gouvernement, des orientations prioritaires donc on ne veut pas s'enfermer dans un schéma trop en amont d'autant plus que même si nous devons définir des priorités, il faut que nous soyons prudents de ne pas donner l'impression qu'on sacrifie des projets d'ores et déjà, sachant que ceux-ci, si nous devons partir dans toute une série de mesures et pour avoir l'expérience de la gestion de ces projets, il sera intéressant de voir dans quelles mesures les autres villes se sont positionnées. Je m'explique, il pourrait tout à fait apparaître à un moment donné de la procédure que des villes ont déposé insuffisamment de projets dans telle ou telle mesure qui pourraient correspondre à quelque chose qui n'est pas nécessairement prioritaire pour la Ville mais qui pourraient pourtant donner lieu à une obtention de subside facilitée. Donc, il faut que nous soyons très prudents par rapport à ce positionnement préalable, ne pas donner l'impression qu'on sacrifie tel ou tel projet qui pourrait in fine donner lieu à une subside plus aisée. Globalement les priorités que vous avez indiquées sont celles que le Collège s'est fixé, il va sans dire que la priorité numéro un est la revitalisation commerciale de nos centres-villes, que ce soit à Mons, à Jemappes ou à Flénu, nous avons été, c'est vrai et j'anticipe la réponse à M. TONDREAU, assez ambitieux parce qu'on a fait un état des lieux de la situation en Centre-Ville et je crois que ce n'est un secret pour personne que ce soit dans le piétonnier, dans l'axe de la gare, dans la Grand'Rue non piétonne pour ne citer que ceux-là mais il y a d'autres axes que nous avons évoqués, il y a des bâtiments qui posent de réelles difficultés et nous avons fait un inventaire exhaustif à ce stade de ce qui nous semblait intéressant de pouvoir s'approprier compte tenu ou de l'état du bâtiment ou de la qualité du commerce qui s'y situe ou de tout simplement le caractère vide des cellules identifiées, également aussi de la possibilité compte tenu du caractère joint de quelques bâtiments de pouvoir y développer des cellules d'une plus grande taille répondant en ceci à l'attente du marché par rapport aux enseignes internationales qui ne sont pas encore présentes dans le Centre-Ville donc voilà, sur base de ces critères-là nous avons fait un inventaire de plus d'une

trentaine de bâtiments qui nous semblent prioritaires. Donc, pour revenir à Mme MARNEFFE, la maternité commerciale c'est une priorité, le Hub Créatif en est une autre dans la mesure où celui-ci a déjà fait l'objet pour partie d'un accord de subsidiation du Ministre Marcourt de la Région wallonne et fait l'objet d'une mesure spécifique dédiée dans le document de programmation pour la prochaine période de programmation et donc ça devrait nous renforcer dans nos chances d'obtenir des subsides et puis par ailleurs c'est une possibilité de création d'emplois et de rassemblement de forces créatives dans le Centre-Ville permettant ainsi de contribuer à revitaliser le Centre-Ville d'une autre manière que par le commerce donc ce sont clairement deux priorités évidentes. Vous avez évoqué la situation des friches, le dossier des friches lui fait l'objet d'une prise en charge totale par l'Intercommunale de Développement Economique donc ce n'est pas la Ville qui en assure la coordination et la gestion et ce en pleine concordance avec les lignes directrices fixées par le Gouvernement wallon en la matière. Quant au dossier d'énergie et de mobilité, là je demanderai simplement que l'on puisse laisser le temps à nos services de préciser les choses, on a envoyé nos fiches projets qui sont des fiches générales pour le moment, lorsque nous irons défendre ces fiches projets devant la task force, il est bien évident que nous allons les retravailler de manière très précise, avec l'ensemble des services pour pouvoir maximiser nos chances d'obtenir les subsides et à ce moment-là, je dirai préciser l'ensemble des documents qui ont été remis à la task force. Pour répondre à M. TONDREAU, quant aux estimations, les estimations des voiries sont celles qui nous ont été fournies par nos services techniques. Il peut se produire que certaines voiries nécessitent de refaire l'égouttage, d'autres pas, ce qui a évidemment un impact significatif sur l'estimation, on l'a vu pour la Grand'Rue non piétonne par exemple où l'égouttage ne doit pas être refait, on s'en sort avec à peu près 6 à 700.000 euros de coût de réalisation pour un tronçon quand même significatif. Là on pour un tronçon équivalent avec égouttage on est facilement à 2-2 x et demi le montant donc c'est ce qui peut éventuellement expliquer la différence, nous nous en remettons à l'avis de nos experts n'étant pas nous-mêmes ingénieurs, nous nous appuyons sur leur expertise qui est généralement de qualité et pour ce qui concerne l'estimation des bâtiments, nous vous le concédons, nous avons travaillé sur base d'estimations qui se sont établies sur des transactions qui ont eu lieu récemment notamment dans le piétonnier. Les montants sont parfois tout à fait étonnants, je me permets simplement de vous indiquer que c'est un document interne à la Ville, quand je dis Ville, c'est Collège et Conseil donc je conseille simplement à l'ensemble des élus de ne pas communiquer outre mesure sur les montants qui sont repris dans les fiches vers l'extérieur, nous avons budgété à la grosse louche si je puis dire au stade actuel un montant qui va nous

permettre d'avoir une marge de manœuvre pour choisir tel ou tel bâtiment, il est peu probable que la task force lie un montant à un bâtiment, il est vraisemblable que nous aurons, en tout cas c'est ce que nous défendrons auprès d'elle, une enveloppe forfaitaire qui devra nous permettre de réaliser un maximum d'opérations au sein de cette enveloppe forfaitaire de sorte que un, on n'envoie pas effectivement et on répond à votre préoccupation, un message de quelque nature que ce soit au marché soit qui soit déstabilisant, soit qui surestime la valeur de certains biens mais qui nous permette d'agir en maximisant le nombre de bâtiments en respectant bien entendu toutes les procédures d'estimation par notaire, par le Comité d'Acquisition, etc. donc selon la procédure habituelle qui est imposée à la Ville de Mons, je vous le concède, au stade actuel des choses, ça a été fait et je dois le dire d'ailleurs par les services qui ont été largement investis et mobilisés, ils ont travaillé le week-end, parfois même la nuit, je dois saluer vraiment les fonctionnaires de la Ville qui ont travaillé en quelques semaines sur ces fiches projets de manière remarquable et qui ont mis le paquet, la priorité sur la rédaction, sur la définition de la stratégie et un peu moins sur la finalisation des enveloppes qui, pour en avoir l'expérience, feront l'objet certainement d'arbitrages gouvernementaux qui ne s'appuieront pas nécessairement de manière affinée sur les choix de la task force ou les recommandations de la task force, celle-ci choisissant les projets et le Gouvernement choisissant in fine sur le budget. Donc, soyez rassuré M. TONDREAU, on avancera certainement de cette manière-là et en affinant les choses par le recours au notaire, nous étions contraints aussi par le timing, le fait de pouvoir faire estimer tous ces bâtiments, ils sont nombreux, vous l'avez dit, par un notaire, ça a un coût, ça prend du temps et donc à ce stade, nous sommes restés relativement prudents en pensant à l'esprit qui sera celui du processus décisionnel du Gouvernement wallon. Même chose sur le parking, donc finalement nous nous sommes posés sur le parking de la Place Nervienne, les estimations sont en cours, nous avons des contacts avec des sociétés de parkings et qui vont encore se poursuivre dans les semaines qui viennent et qui nous permettront d'affiner le modèle tout comme d'ailleurs nous devons encore affiner la manière avec laquelle nous allons procéder pour réaliser ces investissements, est-ce qu'ils seront réalisés par la Ville elle-même, est-ce que nous travaillerons par le biais d'un bail avec concession à un privé pour éviter les marchés publics et faciliter la réalisation de ce type d'investissement dans le temps, avec un timing plus serré, ce sont des portes qui restent ouvertes à ce stade et que nous allons encore étudier dans les semaines qui viennent. Voilà pour les différents éléments de réponse que je souhaitais vous apporter, alors je propose que Mme DE JAER et M. TONDREAU puissent réagir puisqu'ils le souhaitent.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est juste une demande pour avoir les fiches quand elles seront un peu plus détaillées avant d'aller à la task force, qu'elles soient envoyées aux membres du Conseil, comme ça on peut en prendre connaissance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On en prend bonne note, M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, je me souviens qu'en février, je vous avais dit qu'il était urgent justement de faire le travail, vous vous souvenez, vous m'avez dit, non non, ça va aller mais rassurez-vous, si vous l'avez fait c'est parfait mais ce que je voulais quand même dire c'est un peu dans le sens de Mme DE JAER, c'est qu'il y a une certaine façon la possibilité pour le Conseil, d'une manière ou d'une autre, de pouvoir suivre ce dossier parce que c'est quand même un dossier sur 6 ans, à-travers des réunions ou des commissions ou tout ce qu'on veut parce que c'est quand même important et surtout que je crois que le conseil que je peux vous donner, c'est d'être extrêmement prudent et vigilant parce que ça va très vite, on peut très vite déraiser dans ce domaine-là et à ce moment-là on ne sait plus rattraper. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, tout à fait. Mais donc nous adapterons les fiches pour être tout à fait précis en fonction des demandes de la task force, donc quand la task force va se pencher sur l'analyse des fiches, elle va sans doute nous demander des précisions sur toute une série d'entre-elles et sur cette base-là, on les recorrige et on pourra les représenter au Conseil communal corrigées pour ne pas faire un travail inutile et travailler sur des fiches qui n'ont pas suscité l'intérêt de la task force et pour le reste, nous agissons avec prudence bien entendu comme vous l'indiquez. Pour le fond et la méthode, ça va, on peut avancer ? Je vous remercie.

ADOpte à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : Asbl Patrimoine et Traditions de Messines – Budget de l'exercice 2013.  
Approbation. Gestion f. C/B2013

ADOpte à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Les points 11 à 18, ce sont les ordres du jour ; M. BEUGNIES, abstention j'imagine sur d'entre-eux ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, c'est ça, donc tout ce qui concerne les ordres du jour comme on n'est pas représenté dans les intercommunales ou autres, on va s'abstenir, du point 11 au point 18 compris.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, ça va. D'autres interventions ?

11<sup>e</sup> objet : Intercommunale I.B.H. – Assemblée Générale ordinaire le 26.06.2014 – Ordre du jour – Approbation des points 2 à 6. Gestion f. C/AG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 16<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : INTERCOMMUNALE ORES ASSETS – Assemblée générale le 26.06.14 – ordre du jour – approbation des points 3 à 5 et 7 à 9. Gestion f. C/Ores

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 17<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Intercommunale IGRETEC – Assemblée générale le 24.06.2014 – ordre du jour – approbation des points 1, 2, 4 à 7. Gestion f. C/Igretec

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 18<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : C.I.S.M. – Assemblée générale le 25.06.14 – ordre du jour – approbation des points 1, 3 à 8, 10 à 12. Gestion f. C/CISM

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 19<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Intercommunale IPFH – Assemblée générale le 24.06.14 – ordre du jour – Approbation des points 2 à 4. Gestion f. C/IPFH

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 20<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Intercommunale IDEA – Assemblée générale le 25.06.14 – ordre du jour – approbation des points 1 et 4 à 7. Gestion f. C/IDEA

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 21<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Intercommunale HYGEA – Assemblée générale le 26.06.14 – ordre du jour – approbation des points 1, 4, 5, 6, 7. C/HYGEA

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 22<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Scrl CHUP-MONS-BORINAGE – Assemblée générale le 25.06.14 - ordre du jour – Approbation des points 2, 6 à 11. Gestion f. C/CHUPMB

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 23<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : SI Mises à disposition - Approbation de la convention de mise à disposition d'une ancienne auto-échelle entre la ville de Mons et l'Asbl des pompiers de Mons pour une participation sous la responsabilité de cette dernière aux manifestations qui sortent du cadre des missions du service d'incendie. SI

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

20<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES  
Ouverture de classe dite d'été à dater du 07/05/14. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : École communale « Le Ponton ». Modification horaire de l'école à partir de la rentrée scolaire 2014-2015. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5144

ADOPTÉ à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal de mars 2013 à avril 2014 pour l'administration centrale. Gestion f. Extra-DD.MF2013

ADOPTÉ à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : FABRIQUES D'ÉGLISE

a) St-Nicolas Mons – approbation M.B. 2013. Gestion f. C/79003

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Abstention de M. BEUGNIES sur le point 23 a)

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 28<sup>e</sup> annexe

b) St-Martin Hyon – approbation MB 2013. Gestion f. C/79008

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

REMIS

c) St-Martin Ghlin -approbation MB 2013. Gestion f. C/79013

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE,

MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

#### ADOPTÉ – 29<sup>e</sup> annexe

d) St-Martin Havré -approbation MB 2013. Gestion f. C/79017

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

#### ADOPTÉ – 30<sup>e</sup> annexe

e) St-Symphorien à Saint-Symphorien -approbation MB 2013      Gestion f.  
C/79024

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 31<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE. EPUB  
Cuesmes – approbation MB 2013. Gestion f. C/79007

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE,  
DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE,  
MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN,  
Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE  
KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN  
HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE,  
URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, MARTIN

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 32<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Stationnement : recours à l'article 60 du RGCC pour la société TSS. Service  
Mobilité

ADOPTE à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Cuesmes, rue Hector Delanois – appartement n° 24/2. Aliénation et approbation du  
projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet : Mons, rue du Miroir, 12/B appartement une chambre. Aliénation et approbation du  
projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Havré. Rues Dewit et Sturbois. Retrait de la vente et projet de lotissement. Cellule  
foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

29<sup>e</sup> objet : Mons, rue du Miroir, 12 RC commercial. Aliénation et approbation du projet  
d'acte. Cellule foncière RF/MDB

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Déjà il me semble qu'il y ait conflit d'intérêts  
quelqu'un du Collège qui devrait sortir pour ce point vu que la personne qui aurait fait partie  
de sa famille, sans vouloir... non ? Pour moi, ce n'est pas très grave, je veux dire...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va le faire, effectivement mais c'est parce qu'il n'y a pas de lien direct de parenté mais ...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est parce que quand c'était passé au Collège, M. SAKAS était sorti en fait, c'est ce qui était marqué dans le rapport du Collège.

**Sortie de M. SAKAS = 37 présents**

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est vrai qu'on redouble toujours de prudence dans ces cas-là, vous avez raison d'attirer notre attention même si ce n'est pas nécessairement une obligation, on va le faire par mesure de prudence. Pas d'autre réflexion ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Et de façon générale, on trouve que le prix est fort bas pour le Centre-Ville et nous allons nous abstenir sur ce point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, j'aimerais signaler que ce sont des estimations qui sont faites par le notaire qui a été désigné par la Ville et ça fait maintenant plus de 3 ans que ce bâtiment est mis en vente et c'est la seule offre qui a atteint l'estimation du prix donc on ne peut faire que vendre et s'estimer content que le bâtiment soit vendu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, donc au niveau du vote, abstention Ecolo, pour les autres groupes, pas de difficulté ? Ok, merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTION : Mmes DE JAER, MARNEFFE, Fr. HAMBYE

ADOPTE – 37<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On peut rappeler M. l'Echevin.

**Entrée de M. SAKAS = 38 présents**

30<sup>e</sup> objet : Mons. Studio sis Grand-Place, 4A – Aliénation et approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 38annexe

**Sortie de M. Guillaume HAMBYE = 37 présents**

31<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (23<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On en vient au 31 et on note la sortie de séance de M. Guillaume HAMBYE.

ADOPTÉ à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. HAMBYE = 38 présents**

32<sup>e</sup> objet : Mise en location du duplex sis rue du Champ de Bataille, 415 à Flénu. Cellule Patrimoine RF/MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Mons, rue d'Havré n° 29 – RC commercial. Aliénation, approbation du projet d'acte, de l'acte de base, du plan de division et rapport des quotités. **SOUS RESERVE**  
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Bibliothèque communale de Mons – Réfection des étanchéités et assainissement des locaux. Modification du mode de passation du marché. MP 2014/RF/767.300.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Aménagement de voiries, squares, piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à réaliser au site de la Caserne Léopold à Mons dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de la convention pour la gestion du mobilier urbain. MP 2011/RF/930.294.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Mission d'auteur de projet – Reconditionnement de l'immeuble sis rue de la Poterie, 17 à Mons en local commercial et en deux logements. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP 2014/RF/Poterie 17.AP/LF

ADOPTÉ à l'unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. DI RUPO = 39 présents**

37<sup>e</sup> objet : Acquisition d'une vidangeuse hydrocureuse – Équipe de réfection voirie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/421.058.00/CD

ADOPTÉ à l'unanimité – 45<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Matériel multimédia (marché 6).  
 Approbation de l'addenda n° 1. MP E/2014/Mons2015/762.611.06/AD

ADOPTÉ à l'unanimité – 46<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Création d'un parking en Centre Ville – Étude de faisabilité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/RW/424.400.01/SD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Toujours honneur aux dames, Mme MARNEFFE et puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, nous avons discuté en Commission de la possibilité d'intégrer dans les clauses du cahier de charges que dans les missions du bureau d'études soit intégré le fait de prévoir des réunions et une concertation avec le Conseil en mobilité. Est-ce que vous avez vérifié si c'est possible et si ça pouvait être fait ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, en fait, en concertation avec mon collègue Pascal LAFOSSÉ, Echevin de la Mobilité, on s'est renseigné et donc c'est de toute façon fait, il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans le cahier des charges puisqu'il y aura de toute façon l'accompagnement qui sera établi donc on peut avancer comme ça et on sait que l'accompagnement sera fait, il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas d'obligation de l'inscrire dans le cahier des charges.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour se réjouir de cette étude de projet, je relie cela avec tout ce que vous venez de dire précédemment, vous avez fait annoncer un nouveau parking Place Nervienne, alors est-ce que l'étude de faisabilité de la Place Nervienne va être lancée ainsi que celle-ci ? Merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, une intervention aussi de M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Oui, moi j'ai regardé le dossier et puis j'ai constaté qu'il y avait un avis défavorable, je me trompe peut-être, qui venait de la part du Directeur financier de la Ville de Mons et qui disait que cette décision devait être faite sous réserve de la modification budgétaire permettant le financement. Alors, qu'en est-il à ce sujet-là, est-ce qu'il y aura une modification budgétaire présentée prochainement à ce sujet-là, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, pour donner différents éléments de réponse, premier aspect, par rapport à l'étude de faisabilité conjointe entre la Place Nervienne et ce

qu'il est convenu d'appeler parking du piétonnier, ce ne sera pas faisable puisqu'à la différence du parking du piétonnier qui est budgété et qui a fait l'objet d'une attribution d'enveloppe pour lequel nous pouvons avancer moyennant et je réponds en ce sens à M. TONDREAU, une modification budgétaire qui devra aller rechercher l'argent sur le subside des 20 millions de la Région wallonne destiné à la mobilité que nous avons déjà évoqué en Conseil communal, donc ce dossier-là peut faire l'objet d'un avancement au niveau de son exécution sans difficulté et nous répondrons en ce sens au Directeur financier par-là même, il n'en est rien pour la Place Nervienne qui doit faire l'objet d'abord d'un accord de principe du Gouvernement wallon dans le cadre de l'analyse des dossiers européens soumis par la Ville de Mons et donc, le cas échéant, si nous sommes retenus pour ce projet-là, on pourra comme on l'a d'ailleurs fait avec le parking de Messines en marge du dossier du parking de la rue de la Halle, faire un avenant à une mission d'auteur de projet ou ce genre de chose si on veut avancer rapidement mais ça on l'examinera le moment venu. Pour le moment, on avance sur ce qui est financé à coup sûr, c'est-à-dire sur le dossier du parking du piétonnier et puis ensuite, si on a un accord de principe du Gouvernement, on avancera sur l'autre dossier qui est celui de la Place Nervienne étant entendu et je vous le rappelle qu'il y a également le dossier du parking de la Police qui avance et qui sera mutualisable le week-end au grand public qui voudra se rendre en Centre-Ville, que ce soit le samedi pour faire ses courses ou le dimanche pour se rendre sur le marché par exemple. Mais ce dossier-là, lui, est en train d'avancer. Est-ce que ça répond à vos interrogations ? Oui, alors pour ce qui concerne le vote du point, pas de difficulté ?

ADOPTÉ à l'unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Parc Communal de Jemappes – remise en état des berges des étangs. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP  
E/2014/Mons2015/766.614.00/GMS

ADOPTÉ à l'unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Rénovation de la rue des Marcottes s'inscrivant dans le cadre de la rénovation urbaine du Quartier de la rue de Nimy à Mons. Approbation du projet revu. MP  
E/2013.SUB.930.601.00/GMS

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous avons demandé que ce projet soit revu pour permettre un cheminement piéton continu d'un côté ou de l'autre de la voirie sans obstacle, comme des stationnements donc c'était un projet que nous avons évoqué en mars 2013. La manière dont les stationnements sont installés dans ce projet obligent les piétons et les PMR à devoir traverser la chaussée et à devoir emprunter une partie de son milieu au bout de la rue

des Marcottes donc notre demande n'ayant pas été prise en compte après révision du projet, nous nous prononcerons à nouveau contre comme en mars 2013. Voilà, je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN.

4 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

#### ADOPTE – 49<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Production graphique et signalétique générale (marché 5b). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/762.611.05b/AD

#### ADOPTE à l'unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : Adhésion à la centrale de marché ORES Asset pour une durée de 6 ans. MP Adhésion Ores Asset

#### ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet : Cuesmes (ICET) – Travaux de désamiantage des salles de gymnastique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/764.157.00/BA

#### ADOPTE à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet : Beffroi – Scénographie – fourniture de la signalétique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/SUB.771.500.00/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite question mais vous allez sans doute me répondre tout de suite puisqu'on est dans la scénographie intérieure du Beffroi, est-ce qu'on pense tenir les délais, on parlait de mai ou juin, ouverture du Beffroi, mai ou juin 2015...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est toujours d'actualité M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci !

#### ADOPTE à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet : Beffroi – Scénographie – Conception des séquences multimédia. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/SUB.771.502.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 54<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet : Église d'Hyon – Renouvellement des couvertures et zinguerie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/790.185.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 55<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : Hôtel de Ville – Renouvellement du TGBT et du système « No Break ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/104.007.00/BA

ADOPTÉ à l'unanimité – 56<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel informatique pour le Service Prévention. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/840.193.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité – 57<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel informatique pour le Service Prévention (2). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/840.195.00/SDE

ADOPTÉ à l'unanimité – 58<sup>e</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : Caserne de Ghlin – Aménagement de douches – Lot 2 : électricité. Approbation du décompte. MP E/2012/137.011.04/BD

ADOPTÉ à l'unanimité – 59<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : Projet INTERREG – Marché pour la fabrication et la pose de panneaux de signalétique interprétative des parcours mémoriaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.SUB.569.601.00/MRU

ADOPTÉ à l'unanimité – 60<sup>e</sup> annexe

53<sup>e</sup> objet : Fontaine de la Grand-Place – Mission d'étude en techniques spéciales. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/421.606.00/BD

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE puis M. HAMBYE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Moins d'un an après l'acquisition de pompes hydrauliques pour un montant de 18.000 euros, c'était donc en septembre 2013, nous voici avec une mission d'étude pour déterminer les causes des pannes de la fontaine de la Grand'Place, fontaine qui a coûté plus de 600.000 euros. On est d'accord que comme il y a pannes, il faut faire un état des lieux avant de prendre une décision, néanmoins, nous nous interrogeons sur les limites à fixer quant au montant de réparations et dépenses récurrentes

pour cette fontaine. A un moment, est-ce qu'il ne faudra pas arrêter les frais et envisager une poursuite de l'entrepreneur ou du fontainier pour vis cachés ? Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A la lecture, je reprends un peu les termes du texte, « c'est la conception générale de l'installation qu'il y a lieu de revoir ». « Conception générale de l'installation, analyse des causes de dysfonctionnement, inventaire des malfaçons existantes, remise en état des effets d'eau, de l'éclairage, etc. etc ». Voilà, je n'en dirai pas plus, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Bien, oui M. HAMBYE, effectivement, vous avez très bien résumé la situation donc le problème c'est que, comme vous le savez, à un moment donné on a eu des difficultés avec cette fontaine qui a été inaugurée en mars 2006/ Effectivement, il y avait des problèmes, on s'est retourné contre le fontainier à l'époque on a eu des soucis avec les différents entrepreneurs et donc à un moment donné, pour limiter effectivement la casse et qu'on puisse encore avoir une fontaine avec un fonctionnement minimum, on a dû réinvestir dans des pompes et donc à ce stade-ci, justement pour arrêter l'hémorragie, on doit revoir toute la scénographie et toute la conception de la fontaine en tant que telle, c'est bien pour ça qu'on désigne une mission d'étude pour trouver des solutions et revoir la conception de cette fontaine.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ? Non. Alors, sur le vote du point 53... oui Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Vous pouvez nous préciser ce qui a eu comme résultat par rapport à ce litige que vous avez eu avec le fontainier, l'entrepreneur, vous pouvez peut-être nous donner des précisions à ce sujet ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est M. DARVILLE qui va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui. Quand la fontaine a été réceptionnée à l'époque, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait pas mal de malfaçons, donc la réception définitive n'a pas été donnée et s'en est suivi de très longues négociations avec l'adjudicataire des travaux et son sous-traitant le fontainier qui entretemps avait fait faillite. Donc, l'entrepreneur a pris ses responsabilités avec son assureur, vous devez savoir que la scénographie de la fontaine se repose sur 92 pompes. Déjà à l'époque, nous avons proposé de faire à 90% la même scénographie avec 4 grosses pompes industrielles mais l'assureur qui était d'accord d'intervenir pour l'adjudicataire des travaux, l'assureur a dit je veux bien prendre en charge toute une série de réparations mais changer le système de pompes, c'est reconnaître une malfaçon de la conception et ça nous refusons de reconnaître cette malfaçon. Donc, on a

négocié aussi loin que nous avons pu aller et je crois qu'il eut été raisonnable à l'époque d'écouter les techniciens de la Ville et de ne pas écouter l'expert de l'assurance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? Sur le vote du point...

ADOPTE à l'unanimité – 61<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : CIHM – Muséographie et scénographie – Acquisition d'une Jeep Willys (marché 20). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/Mons2015/ 762.611.20/AD

ADOPTE à l'unanimité – 62<sup>e</sup> annexe

55<sup>e</sup> objet : Concession de travaux et de services du camping communal. Rapport de sélection des candidats. **SOUS RESERVE** MP BO/2014/563.085.01/AB

ADOPTE à l'unanimité – 63<sup>e</sup> annexe

56<sup>e</sup> objet : Mission d'auteur de projet – Rénovation et extension du complexe omnisports de Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/764.156.00/LF

ADOPTE à l'unanimité – 64<sup>e</sup> annexe

**Sortie de M. BARVAIS = 38 présents**

56bis objet : Par urgence. Approbation de l'avenant « création d'un site internet visit mons » par l'Intercommunale IMIO. MP E/2013.569. Digital.Cities.honoraires.NGP

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous devons examiner ce point qui est celui qui a fait l'objet de l'urgence acceptée en début de cette séance par le Conseil et qui est relatif au site « visite Mons » Pas de souci ?

ADOPTE à l'unanimité - 65annexe

**Entrée de M. BARBAIS = 39 présents**

57<sup>e</sup> objet : Ancrage communal du logement 2012-2013, modification de programme. Cellule Logement AA/BM/06-14

ADOPTE A L'UNANIMIT2 – 66<sup>e</sup> annexe

58<sup>e</sup> objet : Asbl Mons-Divertissement – Budget de l'exercice 2013. Approbation. Gestion f. C/B2013

ADOPTE A L'UNANIMIT2 – 67<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux questions et interpellations. En commençant par la question de Mme la Conseillère Sandrine JOB qui porte sur le RUE de la ZACC 30. Mme la Conseillère, je vous en prie.

Mme Sandrine JOB, Conseillère : M. le Bourgmestre faisant fonction, Mmes et MM. les Echevins, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. Le 14 juin 2009, le Conseil communal a approuvé le RUE - rapport urbanistique et environnemental - concernant la ZACC 30 - zone d'aménagement communal concerté - malgré plus d'une centaine de signatures sur pétition et nombreux courriers uniques signés de riverains qui furent remis contre accusé de réception à l'Administration communale. Le 17 janvier 2010, le RUE a été réputé approuvé par la Région wallonne à défaut de réaction, de signature ou de réaction à son sujet. Je souhaite savoir, malgré les réclamations des riverains en 2009, le RUE a été simplement approuvé, sans retour ou concertation préalable alors qu'en 2014, 25 signatures ont suffi à provoquer une réaction de la Ville, et pourquoi ce même RUE a été "réputé" approuvé par la Région wallonne sans aucune formalité. D'avance, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme la Conseillère. Tout d'abord, ce que je vais me permettre de faire, c'est de dresser un tableau des rétroactes de ce dossier pour vous rappeler que dans le cas de l'élaboration du RUE, une enquête publique a été organisée du 2 mars 2009 au 31 mars de la même année, une réunion publique a été organisée le 19 mars et une séance de clôture d'enquête a elle-même aussi été organisée le 31 mars. Ces deux séances publiques ont d'ailleurs fait l'objet d'un procès-verbal, procès-verbaux qui sont consultables auprès du service de l'urbanisme. Le 14 juillet 2009, notre Assemblée approuvait le projet de RUE accompagné à l'époque d'une déclaration environnementale résumant comment les avis et observations recueillis durant la procédure avaient été pris en considération. Le RUE approuvé a ensuite été adressé au Gouvernement wallon pour que celui-ci l'approuve à son tour, conformément à la procédure prévue par le CWATUP, le RUE a été approuvé tacitement par le Gouvernement wallon sur rappel du Collège communal et dès lors plus rien ne s'opposait à la mise en œuvre de cette ZACC conformément au prescrit du RUE. Pour en venir à votre question proprement dite, la façon dont les réclamations, avis externes et internes à la Ville de Mons ainsi que les recommandations du bureau d'études relatif à ce RUE ont été intégrés dans le RUE lui-même, je dois vous apporter quelques éléments. Tout d'abord, une pétition effectivement signée par les habitants du quartier, 15 lettres individuelles, toutes identiques, signées par les habitants du Vieux Chemin de Binche sont parvenues à la Ville pendant l'enquête publique de 2009. La déclaration environnementale,

approuvée par notre Assemblée répond d'ailleurs aux remarques qui ont été émises dans le cadre de l'enquête dans ses pages 8 à 12. J'ajouterai que cette motivation n'est aujourd'hui plus susceptible d'être remise en cause puisque les délais de recours à l'encontre du RUE ont expiré. La société Matexi qui pris la succession de la société Gestia Invest qui était celle qui était à l'initiative de l'aménagement de cette ZACC, société Matexi qui est aujourd'hui propriétaire des terrains concernés, a déposé courant 2013 une demande de permis d'urbanisation visant la construction de voiries, d'espaces publics et l'urbanisation d'un bien en 15 lots en vue de la construction de logements. A cette occasion, une étude d'incidences a été réalisée par un bureau d'études indépendant, des recommandations ont été effectuées et d'ailleurs quasiment intégralement intégrées dans le permis d'urbanisation et dans le cadre de cette procédure, une enquête publique a été organisée à nouveau donc du 14 février au 17 mars 2014, enquête qui a donné lieu à de nombreuses réclamations qui ont retenu toute l'attention du Collège communal. C'est d'ailleurs spontanément que celui-ci, donc le Collège, a en date du 4 avril dernier, émis des réserves quant au nombre de logements avancé dans la demande de permis et le Collège a réclamé un certain nombre d'analyses complémentaires afin de déterminer si la demande de permis d'urbanisation pouvait être accueillie favorablement. Le 3 juin dernier, une réunion de concertation a été organisée avec l'Echevine de l'Urbanisme, Mme KAPOMPOLE, et son équipe ainsi que le service de l'urbanisme, elle a été organisée avec les riverains et elle a permis de déterminer des pistes de réflexion afin de concilier les points de vue divergents qui étaient alors en présence. Dans la foulée, une rencontre avec les promoteurs est organisée cette semaine, en présence de mon cabinet et son objectif consistera à examiner ces pistes de réflexion afin de trouver un juste équilibre entre les revendications légitimes des riverains et la pérennité du projet dont il faut se rappeler qu'il entre dans le cadre du programme communal de mise en œuvre des ZACC approuvé par le Conseil communal et dans le cadre d'une stratégie globale de stabilisation de notre population et même de son développement ainsi que du développement de l'offre de logements à Mons. Mais donc, en résumé, une enquête publique a bien eu lieu, le Collège en a largement tenu compte puisqu'il a lui-même émis des réserves lors de l'examen du dossier en sa séance du 4 avril dernier et un suivi est donné aux réflexions et aux remarques des différents riverains puisque des réunions sont organisées et le suivi de ces réunions sera concrétisé cette semaine par une rencontre avec l'investisseur de sorte qu'il puisse entendre les réflexions tant des riverains mais également celles du Collège communal. Voilà pour quelques éléments de réponse à votre question, Mme la Conseillère. Les questions ne donnant pas lieu à réplique, je vous propose d'en venir dès lors aux interpellations qui sont inscrites à l'ordre du jour en

commençant par celle de M. Guillaume HAMBYE relative aux taxes communales restantes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, Mmes et MM. En date du 5 juin dernier, nous avons pu lire dans un journal que le montant total des arriérés des taxes communales dues à la Ville de Mons s'élevait à 17.406.000 euros approximativement. Alors, pourriez-vous nous faire part si ce montant est bien exact et quelle est la répartition par type de taxe. Est-ce l'impôt des personnes physiques, les taxes sur les égouts, les taxes de seconde résidence elles ont été supprimées et d'autres taxes comme les taxes de circulation. Alors, il nous revient qu'un marché public tendant la désignation d'huissier a été annulée par le Conseil d'Etat, est-ce le cas, est-il possible que pendant plusieurs années aucune mesure de poursuites n'ait été diligentée par huissier, ce qui pourrait ou aurait entraîné une perte financière importante pour notre Ville et a-t-il eu prescription invoquée par certains débiteurs ? Merci d'avance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. l'Echevin des Finances.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Conseiller pour votre interpellation. Effectivement, les chiffres repris dans la presse étaient exacts puisque c'est le service des finances de la Ville de Mons qui les a communiqués, donc en général c'est que c'est bon. D'ailleurs, à ce titre, vous devez distinguer ce montant, c'est d'ailleurs un montant dont vous auriez pu prendre connaissance dans les comptes puisque ces chiffres apparaissent clairement. Alors, à l'heure actuelle, puisque vous avez demandé la répartition, nous devons intégrer dans ces presque 18 millions d'euros, 4.600.000 euros de la taxe immondices 2013 mais qui n'a été expédiée que le 17 février 2014 ainsi que 2.500.000 euros de la taxe égouts 2013 qui elle a été envoyée le 10 juin 2014. Donc, on est déjà à un total de plus de 7 millions d'euros pour des taxes qui ont été envoyées dans les 2 à 3 mois qui précèdent l'élaboration de ce chiffre, ça veut dire que si nous retirons ces deux taxes-là, on arrive à un total de 12 millions d'euros d'impayés. Parmi ces impayés, on retrouve 1.800.000 euros de taxes de stationnement dont nous avons parlé récemment et la Ville a fait le nécessaire pour recouvrir ces montants puisqu'il n'est pas d'usage, il n'est de toute manière légal de laisser des taxes impayées et donc à-travers ce travail, nous arrivons à recouvrir et il nous arrivons à je dirai presque un incompréhensible de 10 millions, alors je m'explique, cela veut dire qu'à-travers les exercices, quand vous reprenez depuis l'année 2009, oui, il y a des impayés alors certains se bouchent, d'autres se créent, il y a des contestations, je prends un exemple très simple c'est celui de la taxe sur les distributions de journaux gratuits, les journaux publicitaires, nous sommes dans un conflit avec une société en particulier qui dure depuis un certain nombre

d'années, donc ces 10 millions sont fluctuants en matière de débiteur mais c'est un volume qui est un volume courant de gestion pour les raisons que j'invoque, que ce soit à la fois des contestations, que ce soit des étalements de paiements voire une impossibilité puisque vous le savez, certains débiteurs sont totalement dans l'impossibilité de payer. Alors, quand vous analysez un peu plus dans le détail et pour vous donner des résultats concrets de recouvrements, si nous reprenons la taxe immondices qui a été expédiée le 17 février dernier, je vous le rappelle, nous sommes déjà à 3.300.000 euros d'obtenus, c'est-à-dire 72% après 3 mois donc 72% déjà de débiteurs se sont acquittés de cette taxe après les 3 mois de l'envoi donc nous allons certainement arriver au chiffre de 80% d'ici la fin de ce mois. Alors, qu'en est-il en matière de recouvrement et en procédure amiable dans un premier temps puisqu'un premier rappel est envoyé au contribuable, suivi d'un deuxième et enfin, il y a un commandement qui est envoyé. Lorsque ce commandement n'est pas respecté, c'est la voie d'huissier qui est entamée puisque c'est une taxe nous ne devons pas passer par voie de justice, l'huissier peut directement exercer l'exécution forcée et par toutes les voies traditionnelles. En ce qui concerne le marché dont vous avez parlé, effectivement, la Ville de Mons, vous devez tout d'abord le savoir, a été la première en Wallonie à faire un marché public en matière d'huissier. La pratique courante était que l'huissier était simplement désigné de manière discrétionnaire par les autorités publiques partout en Wallonie et la Ville de Mons a été la première vouloir clarifier les choses avec un marché public alors notre premier marché effectivement a été annulé, un deuxième a été suspendu mais ce n'est pas nécessairement facile de le faire surtout quand on est les premiers et qu'on essuie les plâtres mais finalement, en début de l'année 2013, nous avons pu attribuer ce marché à une étude d'huissiers qui procède aux recouvrements. Alors, vous étiez inquiet en ce qui concerne la prescription. La période durant laquelle nous n'avons pas pu compter sur les services d'un huissier s'étale de fin 2009 au début de l'année 2013, c'est-à-dire avec l'établissement de ce nouveau Collège, la prescription dans ce cas-là ne peut pas être invoquée puisque une taxe à un délai de prescription de 5 ans et donc c'est pour ça que nous nous sommes attelés dès le courant de l'année 2013, c'est comme ça d'ailleurs que vous avez vu certains articles en ce qui concerne les taxes de stationnement par exemple, nous nous sommes attelés à recouvrir immédiatement les montants pour l'exercice fiscal 2009 afin de ne pas être atteint par la prescription. En conclusion, la Ville de Mons n'a pas perdu un euro par négligence ou parce que nous n'aurions pas été couvert par un marché public. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, est-ce que vous souhaitez répliquer ? Non ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois que c'est assez clair, moi je peux vous donner un exemple très facile parce qu'on a toujours coutume de dire que ce sont les personnes qui ont le moins d'argent qui paient le moins, moi je peux vous donner le cas d'un propriétaire de 10 immeubles à Mons et qui ne payait pas ses taxes communales. Et donc, il a fallu des mesures d'huissier et à ce moment-là, le pauvre propriétaire de 10 immeubles à enfin payé, donc je crois que la peur du gendarme ou la peur de l'huissier est toujours bonne conseillère dans ce domaine. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci M. HAMBYE puisque vous avez la parole, je vous propose de la garder pour votre interpellation suivante relative à ce concours de design du plus beau verre du Doudou, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, chers collègues. Cette année encore, la Ducasse 2014 fut un très grand cru. Toutes les grandes activités rituelles, Descente de la Châsse, Retraite aux flambeaux, Procession, Combat du Lumeçon et j'en passe et ce, grâce au concours de tous les bénévoles, personnel de la Ville, les montois, leurs chambourlettes, ce fut en tous points encore une très grande réussite. Cependant et tout le monde en convient, il ne faut pas se reposer sur nos lauriers et à l'approche de Mons 2015, peut-être quelques améliorations peuvent et doivent être envisagées. L'une d'entre-elles est la propreté en Ville, propreté qui est liée à l'image de notre Ville et aussi la carte de visite de notre Cité. Alors, je crois qu'une de mes collègues était déjà intervenue mais il y a une réflexion qui m'est venue c'est que quand on voit les initiatives citoyennes qui existent depuis plusieurs années, je prends l'exemple de la soirée du vendredi aux Feux de la St-Jean, que ce soit ici l'extraordinaire week-end au relais pour la vie qui a eu lieu à l'Espinette il y a 15 jours ou aux apéros montois, on voit qu'il y a des initiatives citoyennes qui se créent et là, dans le cadre de ces initiatives citoyennes, il y a des verres recyclés. Et donc, il y a une volonté de prise en compte de la société civile d'essayer de prendre en compte tous les aspects au niveau du développement durable et du recyclage des déchets. Alors, m'en venue l'idée de voir si le Collège ne pourrait pas penser à lancer un concours international, chaque année, du plus beau verre du Doudou et puisque nous avons maintenant tout ce qui est un centre d'expertise en matière du design, que ce concours serait évidemment lancé, orienté vers le design avec chaque année un concours avec à la fois l'aspect design et l'aspect développement durable. Comme nous avons la plus belle affiche, on pourrait avoir un verre là-dessus. Alors, effectivement, plusieurs collègues étaient déjà intervenus, je pense que ce n'est pas facile mais mon avis c'est que ce n'est pas parce que c'est difficile qu'on n'y arrive pas. On va m'avancer qu'il y a un problème de propreté,

j'entends déjà me dire c'est l'Afsca, alors aujourd'hui j'ai essayé encore de préparer mon interpellation et je me suis projeté, j'ai fait comme les « visiteurs » 30 ans en arrière. Il y a 30 ans, dans les années 70, notre Ducasse rituelle existait déjà et les verres c'était des verres en verre, les chopes étaient en verre il y a 30 ans, dans les années 70 et on les nettoyait et donc jamais, jamais je n'ai eu un avis sur une éventuelle propagation du « koumkoumgaya » ou d'une infection généralisée ou d'une grippe aviaire ou je ne sais pas quoi ! Et donc, je terminerai par cela, j'étais le neveu du Procureur du Roi, Pierre Hambye, je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait des problèmes de santé ou de propreté lors des Ducasses, qu'il y avait des épidémies et que des dizaines de personnes courraient à Ambroise Paré...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, je peux vous demander de revenir à votre texte... merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : oui, voilà, je terminerai pour ce faire en disant que je crois qu'il faut davantage prendre en compte les coûts induits et quand je vois les fêtes de la bière encore récemment, j'avais demandé qu'on installe des « pissodromes » on ne veut pas et on refuse. Tout ça pour dire que toutes ces activités génèrent une pollution et que je demande qu'on prenne en compte davantage l'effet propreté, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Conseiller pour votre question. Alors, vous devez distinguer deux situations. La première situation ce sont les événements organisés et gérés entièrement par la Ville à savoir des drinks que nous pouvons organiser, il y a déjà eu des impulsions qui ont été faites puisque que mon Collègue en charge des fêtes, M. Lafosse a déjà eu recours et continue à avoir recours aux gobelets réutilisables pour le verre qu'il donne à l'occasion du début du Doudou et donc, pour l'ensemble des événements « Ville » nous avons eu déjà des réunions et nous allons poursuivre pour que tous les événements organisés par la Ville de Mons ou en tout cas les événements de masse puissent avoir recours à un gobelet réutilisable ou votre idée d'ailleurs de concours afin de l'illustrer peut parfaitement trouver sa place, l'autre aspect du dossier qui est beaucoup plus compliqué, c'est ce qui se fait au niveau des cafetiers et l'image que les gens ont au niveau public de l'ensemble de ces milliers de gobelets en plastique qui se retrouvent sur la Grand Place de Mons, en réalité n'incombe pas à la Ville de Mons puisque ce sont les cafetiers qui ont une organisation qui leur est propre et qui décide de procéder de la sorte alors dans ce cas, nous avons avec les services comme projet de d'abord finaliser tout ce qui concerne les événements « Ville de Mons » avec des gobelets réutilisables et de passer dans une seconde phase avec mes Collègues compétents dans les différentes matières à une négociation avec les cafetiers pour

voir dans quelles mesures ils pourraient s'adapter ce chantier, ce n'est pas évident, cela, je préfère vous le dire tout de suite puisqu'il y a toute une série d'enjeux d'organisation mais également d'enjeux économiques derrière mais il est clair que c'est quelque chose qui va dans le sens d'une bonne gestion, d'une gestion durable de ces événements mais entendons nous bien, la première étape est qu'au niveau de la Ville, nous soyons complètement en ordre sur cette question et je vous le répète, l'idée du concours pourrait très bien intervenir là-dedans et dans un second temps, par la négociation, par le dialogue, arriver à travailler avec les cafetiers pour obtenir ce résultat mais je le rappelle encore une fois, tout ce qui se fait au niveau des cafetiers n'est pas du ressort de la Ville de Mons dans un premier temps, donc, nous avons un rôle d'incitant à ce niveau-là mais nous ne pouvons pas aller au-delà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, alors, M. HAMBYE vous souhaitez répliquer ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, je prends bonne note de la volonté du Collège de parrainer le développement de ces verres cautionnés dans toutes les organisations propres de la Ville de Mons, je prends bonne note de la négociation avec les cafetiers, je crois qu'il y a un an ou deux, ma Collègue, ici, voisine était intervenue – on lui avait dit : Ouh, c'est beaucoup trop compliqué – je prends bonne note de la volonté du Collège, d'entamer les négociations et je suis bien conscient qu'il y a des coûts, il faut ce que l'on avait avant, c'est un service de plonge, des plongeurs, mais pour moi, cela à un coût, donc, là, il faut intégrer le coût mais je me pose la question et je n'étais pas encore intervenu, quel est le coût de la Ville de Mons de ces nettoyages ? Ils sont énormes. Pendant toute la ducasse, le coût du Service Propreté est énorme et donc, c'est un coût assuré par la collectivité, alors, pour moi, il devrait être assuré par les cafetiers, moi, je crois qu'il faut savoir le pollueur est le payeur et donc, là, il y a quand même, une certaine responsabilité, enfin, pour moi, c'est comme cela, que je dois le faire, c'est comme cela que je l'entends, j'entends bien que vous assurez et vous le développez de la gestion durable des événements et que vous prenez bonne note que l'idée d'un concours international pour le verre chaque année d'un verre du Doudou cautionné et labellisé sera une très bonne idée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis ravie que le CDH nous suive sur une idée qu'on a déposé depuis pas mal de temps au niveau du Conseil par mes prédécesseurs et ravie aussi que la Ville s'engage et donc, je pense qu'en effet, pour y arriver, il va falloir convaincre les commerçants, donc, on a quand même réussi à convaincre au niveau des parasols et des chaises, donc, je pense que si on a un pouvoir plus important que ce qu'on veut laisser faire, maintenant, hormis, cela, il faut donner des arguments aux commerçants et aux

cafetiers pour le faire et leur donner des exemples qui fonctionnent parce qu'évidemment, c'est quelque chose de faire un verre, que ce soit le verre de l'Echevin ou les Feux de la Saint-Jean où c'est toujours le même bar qui a des gobelets, que de faire un verre qui circule entre les bars et donc, je pense qu'il y a deux arguments qui sont intéressants, c'est qu'économiquement, c'est intéressant pour les cafetiers de ne pas avoir à payer les gobelets surtout qu'à mon avis, si on fait un système de concours, les gens vont garder leur gobelet, enfin à la Ducasse tout porte bonheur et donc le verre qu'on aura pris avec un beau dessin, on le gardera et on aura au bout de 10 ans, ses 10 verres et alors, je pense que ce qui est vraiment important, c'est de s'inspirer, peut-être de faire un voyage avec les commerçants, M.

l'Echevin, à Louvain-la-Neuve, donc, Louvain-la-Neuve, comme vous le savez, il y a plus ou moins une dizaine de salles différentes d'étudiants plus des activités comme les 24h vélos et ils sont depuis cette année aux gobelets réutilisables, cela a été un travail qui a duré trois ans, donc, c'est un camion en fait qui vient nettoyer les gobelets, ce n'est pas des plongeurs comme disait M. HAMBYE, c'est un camion, donc, c'est un service qui existe, il y a là vraiment une expérience à valoriser pour que nos services aillent les rencontrer pour ne pas réinventer 20 fois ce qui existe déjà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On prend bonne note de vos recommandations, alors, on en vient à l'interpellation suivante qui est celle relative à la place des personnes à mobilité réduite à Mons, et qui est portée par Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je vous remercie. On est toujours dans l'attente du plan communal de mobilité qui permettra de guider les aménagements routiers montois, des renouvellements de voiries, les règlementations concernant le stationnement et les projets de parkings continuent néanmoins à s'accumuler sans réelle cohérence et parfois à la limite des prescriptions du code de la rue. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que dans l'arbitrage des conflits d'usage de l'espace public, l'arbitrage va la plus part du temps dans le sens de l'éviction des usagers faibles au profit des plus forts. Nous avons déjà parlé de bandes cyclables oubliées dans la réfection des rues pavées du Centre-Ville, de la suppression pure et simple d'un trottoir rue Grand Trou Oudart ou encore aujourd'hui de l'aménagement de l'avenue des Marcottes mais les exemples ne se limitent pas là, trois exemples sont éclairants en la matière, chemin de la Procession, chemin de la Valière et rue Grande à Maisières. Le stationnement sur ces voiries fortement fréquentées a été rendu possible sur les trottoirs, certes larges mais dont la largeur est ainsi réduite à moins d'un 1m50, si une réduction ponctuelle à 1m20 est autorisée par la Loi, celle-ci est malheureusement la règle à ces endroits rendant leur usage très difficile voire impossible pour les PMR. Ces pratiques

héritées parfois de situations de faite légalisées ne peuvent pas devenir la règle même si les places de stationnement manquent. Dans ces situations supprimer le stationnement sur voirie est une action phare peu populaire mais nécessaire pour les voies extrêmement convoitées. Proches des centres urbains et des pôles générateurs de déplacement de mode doux, la voirie doit être dédiée en priorité aux déplacements (trottoirs, couloirs bus, aménagements cyclables) ou aux activités humaines de proximité (rencontres, stationnement de vélos) qui ne peuvent pas être localisées ailleurs, on doit donc, rechercher soit la suppression de cette place, soit leur transfert (en particulier pour les résidents avec création de zones bleues), par exemple sur un espace proche qu'il soit public ou privé. Cela nécessite le cas échéant d'y consacrer le temps (par une politique foncière) et les moyens nécessaires. C'est ce que montrent beaucoup de Villes notamment petites et moyennes de Hollande, de Suisse ou l'Allemagne. Sur base de ce constat, quelle sera votre position à long terme sur l'aménagement de ces voiries et sur les situations de fait de stationnement sur les trottoirs, quelle sera par ailleurs votre politique à long terme pour favoriser les modes doux et renverser les proportions des différents modes de transport ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. M. l'Echevin Pascal LAFOSSÉ.

M. Pascal LAFOSSÉ, Echevin : Merci Mme la Conseillère de votre interpellation. Le sujet que vous développez est un sujet vaste qui nécessite un développement conséquent pour lequel je vais essayer d'être le plus exhaustif possible. Veillez au partage de l'espace public dans le cadre de la politique de mobilité est bien entendu une priorité pour la Ville de Mons. Premièrement les aménagements des voiries réalisés ces dernières années notamment dans l'intra-muros illustrent parfaitement cette volonté du Collège de garantir aux usagers faibles et au mode doux les développements confortables et sûrs. Je peux également vous dire que les mêmes objectifs sont poursuivis dans l'ensemble de l'entité montoise que ce soit par la Ville de Mons ou par le SPW, le Service Public Wallon. L'exemple que vous mentionnez, la rue Grande à Maisières qui est actuellement à l'étude par le SPW et qui sera réaménagé ultérieurement. La place des piétons et des cyclistes est une préoccupation majeure de ce dossier qui a d'ailleurs été discuté à plusieurs reprises en commission vélo. Je pense qu'il faut néanmoins faire une distinction entre les aménagements durables et les aménagements légers. Les aménagements durables impliquant des investissements lourds pour lesquels une réflexion en profondeur avec les aménagements adaptés et spécifiques sont menés. Par contre, les aménagements légers souvent limités à un marquage répondant à des problèmes réels soulevés par la population. Dans ce dernier cas, tous les intervenants que ce soient, les habitants, la police et le gestionnaire de la voirie sont conscients que des solutions apportées

ne doivent pas être considérées comme aménagements définitifs. Deuxièmement, chaque situation est donc étudiée au cas par cas et toujours en concertation avec la police et les services techniques de la Ville. Exemple que vous mentionnez également, le Chemin de la Procession, il a été convenu entre la police et les riverains que le stationnement était parfois possible à 4 roues sur le trottoir mais qu'à d'autres endroits, il serait possible uniquement pour 2 roues ou voire pas du tout. Ceci s'explique par la prise en compte de la largeur des trottoirs. La largeur du trottoir d'1,50 m est en effet toujours prévue pour les déplacements pédestres, toutefois, il faut bien admettre, que des automobilistes transgressent de temps à autres les réglementations locales. Tenant compte de la pression automobile, des mentalités des personnes, de la politique répressive des parquets, vous comprendrez qu'il n'est pas toujours des plus aisés de faire respecter les règles relatives aux stationnements anarchiques. Certains automobilistes se souciant davantage de leur bien matériel, c'est-à-dire de leur voiture.

Troisièmement, chaque projet d'aménagement de voiries est également soumis l'avis de diverses instances et notamment à celle qui défend les intérêts des usagers faibles ou à mobilité réduite, citons par exemple, le CRACQ, l'IBSR, le groupe d'actions pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées, la plateforme des personnes à mobilité réduite, le service Mobilité et de la Région wallonne. Néanmoins, l'espace public de certaines voiries à réfectionner ne permet pas dans tous les cas, c'est vrai, d'aménager des zones de déplacement pédestres de chaque côté de la chaussée, comme vous le mentionnez dans votre interpellation au sujet de la rue du Grand Trou Oudart. Vous relevez une suppression de trottoirs pour cette rue qui dispose d'une faible largeur et d'un bord de voirie longé par l'ancien couvent des Sœurs Noires n'ayant pas d'accès piétons. Le choix a été fait de maintenir dans ce cas, une aire de stationnement vitale dans le quartier, le long du trottoir dont la largeur actuelle a été fortement agrandie du côté maison. Le traitement appliqué – les travaux sont actuellement en cours – améliore le confort et le déplacement des personnes à mobilité réduite. Quatrièmement, en définitive, les décisions prises en matière de mobilité en ville doivent tenir compte d'un grand nombre de contraintes et de types d'utilisateurs qui à titre divers fréquentent la ville. Comme vous le comprendrez, un arbitrage doit être fait entre les besoins et revendications des travailleurs, de la clientèle des services et commerces, du public scolaire, des résidents, des fournisseurs de biens et services, des transports en commun. Tous en bien entendu des souhaits légitimes mais parfois fort contradictoires. Il est cependant évidemment que les modes doux et les transports en commun doivent être au cœur de nos orientations que ce soit à court ou moyen terme voire même long terme. Ces paramètres constituent d'ailleurs un axe-clé de tous plans de mobilité. Bien que l'actualisation

proprement dite du plan communal de mobilité ne soit pas encore débuté, il est rappelé une fois de plus que c'est le service public wallon qui doit prendre l'initiative de lancer le marché de services et non la Ville. Une analyse du plan de secteur actuel est déjà en cours et fait partie intégrante du processus d'actualisation défini par le SPW.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MARNEFFE, vous souhaitez réagir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Moi, le constat que je retire de tout cela, c'est que la priorité n'est pas donnée systématiquement aux usagers plus faibles et c'est clairement cela que je regrette. Dans le cas des investissements légers et c'est bien l'objet de mon interpellation au niveau des marquages, il n'y a pas consultation de la plateforme des moins valides et si il y avait consultation de ceux-ci, ils vous diraient que ces 1,50 m ne sont pas présents dans les faits sur le terrain et que ces 1,50 m sont nécessaires pour faire un demi-tour quand on est en chaise, il faut cette largeur minimale d'1,50 m pour pouvoir le faire, si 1,20 m est suffisant pour passer, il faut 1,50 m pour pouvoir faire demi-tour, donc, c'est une vraie nécessité pour les personnes à mobilité réduite. Donc, effectivement, en général, dans les quartiers, c'est parfois difficile pour les résidents de trouver des places et effectivement quand on se concerte avec les riverains forcément ils veulent les places de stationnement les plus proches de leur domicile et si je peux le comprendre néanmoins, je pense que la priorité doit être donnée aux usagers faibles et dans les faits permettre de trouver des places autrement. On a décidé à la Ville de Mons d'avoir une politique foncière qui vise une augmentation du nombre d'habitants, je pense que le besoin en stationnement est une des conséquences de cette politique foncière, donc, cela nécessite également, donc des investissements pour l'amélioration de la cohabitation des usagers dans les espaces publics. Si on veut une politique foncière démographique importante, il faut aussi investir dans des stationnements et une des pistes qui pourrait être invoquée, c'est de trouver des places dans des espaces publics ou également dans des espaces privés pour répondre à ce besoin de stationnement ponctuellement. Une des pistes qui est envisagée notamment à Schaerbeek, c'est la notion de parking partagé par exemple, avoir des réductions de taxe sur les emplacements des entreprises et qui leur permet en échange de mettre à disposition des riverains hors des heures ouvrables leur stationnement privé. Ce genre de possibilité permettrait peut-être de ponctuellement améliorer des problématiques de conflit d'usage de l'espace public. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je ne voudrais pas polémiquer, Mme MARNEFFE mais c'est typiquement la politique qui est mise en place par le Collège en centre-ville à savoir notamment dans l'axe de la gare, faire en sorte que l'on puisse élargir les trottoirs et

avec pour effet corollaire la suppression de toute une série d'emplacements de stationnement qui nous a poussé à investir dans les projets de parking contre lesquels notamment vous vous êtes positionné en son temps, il y a quelques mois, donc, j'ai un peu de mal à suivre la cohérence du positionnement du groupe Ecolo en la matière, maintenant, dans les quartiers et dans l'ensemble des communes fusionnées du Grand Mons, il n'est pas toujours évident de pouvoir physiquement mener ce type de politique soit par des contraintes physiques, soit par des contraintes financières, le Collège répond au maximum aux demandes qui lui sont formulées notamment en terme d'emplacement pour les personnes à mobilité réduite, essaye à chaque fois que c'est possible, de créer des aménagements qui soient les plus adaptés et notamment dans le cadre de tous les nouveaux travaux de voirie qui sont développés et donc, à l'impossible nul n'est tenu, je pense que la politique qui est menée depuis plusieurs années par la Ville est tout à fait exemplaire en la matière, il est arrivé qu'il y ait l'une ou l'autre erreur, que l'on systématiquement essayé de corriger, pour le reste, je pense que nous faisons le maximum pour répondre aux préoccupations des personnes à mobilité réduite dans toute la possibilité de nos moyens. Voilà, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour clarifier notre position que vous trouvez peu clair en matière de stationnement, donc, nous avons toujours défendu la notion de besoin en stationnement et donc, c'était pour cela pour nous avons demandé les statistiques de l'utilisation des parkings en centre-ville qui montraient que ceux-ci, donc, les parkings de la rue de la Halle, et parking Grand Place n'étaient remplis que très ponctuellement le vendredi et donc, notre position était de dire, il faut adapter le stationnement aux besoins et ne pas créer des parkings surdimensionnés. Nous avons néanmoins soutenus l'idée d'un parking au niveau du Match, donc, en bas du piétonnier, au-delà de cela, donc, c'est bien au niveau des aménagements légers que se porte ma critique, effectivement, au niveau des aménagements lourds comme au niveau de l'axe Capucins, nous saluons les démarches qui ont été faites au niveau des piétons mais c'est bien au niveau des aménagements légers au niveau du marquage qui se fait au niveau du chemin de la Valière que les problématiques se posent et que nous attirons votre attention sur le besoin des personnes à mobilité réduite. Voilà, effectivement, on ne va pas polémiquer mais on espère que les plateformes moins valides pourraient davantage être consultés pour ce type d'aménagement également. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Nous sommes en tout cas particulièrement vigilants à cette question. Alors, nous en venons à l'interpellation suivante qui est celle de M. BONJEAN relative aux nuisances subies par les résidents des Terrasses d'Havré. M. BONJEAN.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Chers Collègues, j'ai été interpellé par les habitants des Terrasses d'Havré qui véritablement n'en peuvent plus. Alors, pour rappel, les Terrasses d'Havré, ce sont un ensemble d'appartements de standing qui sont situés à hauteur du carrefour Express et de la Verr'Hier et qui ont été construits il y a quelques années par un investisseur privé dans le cadre d'un vaste projet de revitalisation urbaine. Alors, évidemment, on ne peut que se réjouir de voir de telles personnes acheter de tels appartements en Centre Ville, notamment, notre Echevin des Finances. Malheureusement, aujourd'hui, ces résidents en viennent à le regretter au regard de nombreuses nuisances subies au quotidien qui sont de trois ordres. Il y a tout d'abord, les nuisances sonores nocturnes dues aux soirées de la Verr'Hier qui se déroulent dans la partie de l'établissement qui donne dans la rue d'Havré et qui n'est à ce jour nullement isolé acoustiquement et ce d'ailleurs, malgré les nombreuses interventions du Service Environnement de la Ville et des services du Commissaire Limage dont je tiens au passage à saluer la réactivité professionnalisme. Pour que vous rendiez un peu compte, dans certains appartements, il y a jusqu'à 50 décibels à l'intérieur des appartements de musique et de bruit en pleine nuit, donc vers 1 heure ou 2 du matin, vous essayez de dormir et il y a 50 décibels dans votre appartement et pour l'anecdote, 80 sur les terrasses. Alors, évidemment, c'est tout simplement invivable et c'est d'ailleurs, la raison pour laquelle une ordonnance avait été prise pour que cette partie de l'établissement soit fermée jusqu'à ce que les travaux d'isolation soient réalisés mais force est de constater qu'aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas et que pourtant l'établissement à ouvert. Alors, non seulement, ils ne dorment pas la nuit, certaines nuits et puis il y a les nuisances sonores matinales dès 4h30 du matin avec des camions et même des semi-remorques qui viennent décharger leurs marchandises au magasin Carrefour Express, alors, ils ont même des vidéos qu'ils ont mis sur Youtube, je vous invite à aller voir ce qu'ils vivent à 4h30, 5h00, 6h00 du matin, bruits de moteur, coups de klaxon, et autres bruits liés au déchargement, cela constitue véritablement le réveil-matin des résidents des Terrasses d'Havré pour peu qu'ils aient su dormir entre les nuisances nocturnes et les déchargements pour ceux qui connaissent un peu notamment Youtube aussi, c'est loin d'être le réveil Duroy (du roi) ?? Enfin, il y a les nombreuses incivilités quotidiennes dans cette rue, attroupement de gens en ébriété à toute heure du jour et de la nuit, trafic en tous genres, sans oublier ceux qui se soulagent n'importe où contre les vitrines des magasins, ce qui crée quand même un malaise, un sentiment d'insécurité. Alors, à nouveau, je sais que le Service Environnement de la Ville et les services de Police font leur possible pour remédier à ces différents problèmes même si actuellement, ceux-ci malheureusement ne font que s'amplifier.

Je sais également que la Direction du Carrefour Express est sensible aux désagréments subis par le voisinage et désireuse de trouver des solutions dans l'intérêt de tous. Loin de moi, bien entendu l'idée de vouloir nuire à l'activité commerciale bien nécessaire de la Verr'Hier ni du magasin Carrefour et d'ailleurs les habitants des Terrasses d'Havr  partagent le m me avis et ce sont loin pour bien les conna tre d' tre des grincheux et ils demandent tout simplement qu'  pouvoir cohabiter harmonieusement. Alors, justement si l'augmentation des logements en centre Ville fait partie   juste titre des priorit s de la Ville, il convient de veiller   une cohabitation harmonieuse entre cette politique de logement et l'activit   conomique. Alors, pourriez-vous d s lors, me dire, quelles seraient les possibilit s d'organiser autrement les livraisons des commerces et notamment du Carrefour Express afin de permettre aux riverains de dormir un minimum ?, quelles mesures vont  tre prises afin de faire respecter par l'exploitant de la Verr'Hier, le contenu de son permis d'exploiter notamment en mati re de la sonorisation ?, quelles actions vont  tre men es par les forces de police pour lutter contre les incivilit s dont j'ai parl  et   cet  gard d'ailleurs quand est-il du projet de cam ra de surveillance qui s'av rerait fort utile dans cette rue et enfin, d'une mani re beaucoup plus g n rale, quelles sont les lignes politiques directrices des autorit s communales pour d velopper une cohabitation harmonieuse entre les citoyens, les activit s nocturnes et le d veloppement commercial en Ville ?, je vous remercie pour votre attention, M. le Bourgmestre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller, alors, effectivement, j'ai eu l'occasion de prendre au cours des trois derni res semaines, connaissance de diff rents  changes  manant notamment des riverains et habitants de ce lieu, les Terrasses d'Havr . Imm diatement, avec le concours des services de la Police, M. LIMAGE avec le service de l'Environnement, une r action a  t  enclench e, diff rents contacts ont  t  pris et si je dois cerner les choses, je me concentrerais d'abord sur la situation du GB, les difficult s qui sont  voqu es par les riverains portent essentiellement sur les heures de livraison et les conditions dans lesquelles, ces livraisons se font, c'est- -dire de mani re fort bruyante et peu respectueuse des voisins, du voisinage. J'ai eu l'occasion apr s que Mme MALBRECQ, la responsable de notre Service Environnement l'ai fait elle-m me ainsi que M. LIMAGE de rencontrer moi-m me le g rant du magasin lors du Coll ge de police de jeudi dernier pour lui faire part de nos remarques et lui demander de prendre les mesures qui s'imposent pour retrouver un mode de livraison qui soit plus adapt  au caract re habit  de ce quartier. Il a pris lui-m me une s rie d'engagements en la mati re constatant qu'effectivement, il y avait des difficult s. Il a sollicit  l'ensemble de ses fournisseurs pour pouvoir d caler les livraisons,

notamment faire en sorte qu'elles puissent intervenir à partir de 7 heures à l'exception des livreurs de pain qui eux doivent arriver vers 6h30 du matin. Le PV de cette audition est en cours de rédaction et lui sera transmis pour que nous puissions avoir une trace écrite de ces engagements et que nous puissions comme je le lui ai demandé et signalé refaire le point d'ici trois semaines, un mois sur l'évolution de ces différentes pratiques avec ses fournisseurs, il est allé jusqu'à s'engager d'ailleurs si ses fournisseurs ne voulaient pas donner suite à ses demandes, à changer de fournisseurs le cas échéant et donc, je pense qu'en la matière, en tout cas, suite à ce premier contact une bonne volonté a été affichée par le gérant et donc, nous restons extrêmement vigilant quant à ce dossier. Se pose également la question de la zone de livraison qui est située juste devant le magasin, celle-ci est régulièrement squattée, les stewards de la Gestion Centre Ville la surveille mais peut-être un peu plus tardivement vers 9h00 du matin. En tout cas, nous avons demandé à la Police de pouvoir renforcer ses contrôles et avons signalé à la fois au gérant et à qui de droit que la Police était disponible pour intervenir et faire libérer ces zones de livraison. Vous devez savoir que ce soit pour les emplacements PMR ou que ce soit pour les zones de livraison, une instruction qui est donnée par moi-même au service de Police est celle de la tolérance zéro à l'inverse d'autres situations en Centre Ville qui doivent faire l'objet d'un peu plus de compréhension des Services de Police notamment en lien avec l'activité commerciale, en tous cas, pour ce qui concerne ces deux cas de figure, il y a une demande très stricte de faire respecter la législation tout simplement parce que l'occupation de ce type d'emplacement génère toute une série de difficultés soit pour des personnes qui en ont un réel besoin, c'est-à-dire les personnes ayant un handicap, soit parce que cela peut créer des embouteillages et un congestionnement regrettable du Centre Ville avec tous les effets que cela peut avoir en terme d'attractivité de celui-ci pour les clients potentiels qui s'y rendent notamment le matin. Pour ce qui concerne les nuisances, il faut aussi signaler que le chantier de la rue de la Clef et touchant à sa fin et maintenant la rue est rouverte, les camions et les semi-remorques qui faisaient marche arrière avec les bip bip qui accompagnent ce type de démarche et bien n'auront plu à faire ce type de manœuvre, ce qui devrait également limiter un certain nombre de nuisances, en tout cas, les Services de Police et de l'Environnement seront attentifs à la mise en œuvre de ces recommandations et restent en lien direct avec les riverains qui comme vous nous ont interpellés voici deux semaines et demi environ. Alors, pour ce qui concerne l'établissement la Verr'Hier, vous l'avez indiqué, cet établissement a l'autorisation d'exploiter la partie qui est située du côté de la rue de la Clef moyennant un certain nombre de conditions notamment le fait de ne pas excéder une fréquentation de 149 personnes. Il s'est produit sans doute

quelques dérapages au niveau de l'exploitation de la rue d'Havré. Vous aurez noté que durant la Ducasse, nous avons été très stricts et que l'exploitation de la rue d'Havré n'a pas eu lieu. Je m'y suis moi-même rendu et un échange avec le responsable des lieux et lui ai rappelé qu'il devait respecter la législation et le permis qui lui avait été octroyé et j'ai pu constater moi-même quand je m'y suis rendu en tout cas que la partie relative à la rue d'Havré n'était pas exploitée par ailleurs, je rappelle qu'il y a des limiteurs sonores qui ont été mis en œuvre depuis peu par la Ville pour limiter le volume sonore qui est dégagé par ce type d'établissement. Des contrôles, de toute manière, sont en route, se multiplient et notamment l'Inspecteur SOUMOY suit ce type de dossier avec beaucoup d'attention et il a encore eu des contacts récemment avec M. TIRONE de l'établissement de la Verr'Hier. Alors, pour le reste, pour ce qui concerne les incivilités, effectivement des difficultés en ont été rencontrées dans cette partie de la rue, nous avons demandé à la Police de pouvoir multiplier les passages à cet endroits et notamment à la patrouille Piétonnier de pouvoir élargir son périmètre et de passer plus régulièrement par la rue d'Havré, nous avons également sollicité le Directeur responsable du magasin pour éviter la vente de pils à bas prix mise en évidence à l'entrée du magasin pour éviter le phénomène de personnes qui restent stationné devant l'établissement en consommant de l'alcool ce qui n'est pas permis par notre règlement de police et je rappelle que les patrouilles sont renforcées le week-end et en soirée dans notre Centre Ville par ailleurs toute une série de contrôles d'établissements du Centre Ville sont à nouveau programmés en lien avec le SPF Santé publique, l'AFSCA, les lois sociales et bien entendu, la Police. Quant au caméra qui requière votre attention, je vous indique que c'est un marché public fédéral qui sera mis en œuvre pour pouvoir procéder à leur acquisition par la Police fédérale. Le Chef de Zone, Marc GARIN y est extrêmement attentif, il a encore un contact avec la Commissaire DEBOL il y a peu à ce sujet et le dossier devrait connaître une avancée si j'en crois ce que M. GARIN m'a encore indiqué il y a quelques jours dans les prochains mois mais nous n'attendons pas une installation effective avant 2015 et la Police prend d'ailleurs d'autres dispositions en la matière pour pouvoir se doter comme elle l'a fait pour cette Ducasse de caméras mobiles pour pourront l'aider dans le cas des évènements liés à la Capitale européenne de la Culture, donc, vous pouvez compter sur notre attention et notre vigilance, bien entendu il faut maintenir une vie nocturne dans la Ville, celle-ci doit se faire en respect des législations et règlements, nous veillons à les faire respecter le mieux possible, la Police est très attentive et multiplie les initiatives en la matière et si des difficultés devaient subsister nous restons bien entendu, comme nous l'avons été, d'ailleurs ces dernières semaines disponible pour les riverains qui pourraient rencontrer des difficultés mais tout en restant bien

entendu raisonnable dans les remarques qui sont formulées ce qui je pense a été le cas en l'occurrence dans le dossier qui nous occupe. Voilà, vous avez le dernier mot, M. le Conseiller.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Je vous remercie tout d'abord pour ces précisions. Donc, j'ai bien entendu et je répercuterais la chose que les livraisons vont être décalées et qu'on fera le point dans 3 mois, ce qui permettra aussi d'ailleurs de respecter la charte qui avait été votée par ce même Conseil sur le respect de l'autre où on parlait d'interdire les livraisons entre 22 heures et 7 heures du matin, bien entendu, en tenant compte des contraintes notamment de boulangers et autres, le but n'étant, je le répète, certainement pas d'empêcher, surtout de mon chef, les activités économiques ni même nocturnes sinon je me punirais déjà moi-même. Par rapport à la Verr'Hier, j'entends bien, soyons clair, le but n'est pas d'ennuyer spécialement un exploitant par rapport à un autre parce que le problème qui se pose là aujourd'hui va se poser et se pose déjà en d'autres endroits de la Ville et c'est normal, on a une vie festive où l'activité nocturne est très forte, on veut y développer aussi du logement de qualité et les deux doivent aller de paire mais quand il y a un permis d'exploiter, simplement peut-être accompagner M. TIRONE dans la réalisation peut-être si il ne s'en sort pas, du contenu de son permis d'exploiter et par rapport aux incivilités, et là, j'ai pris cet exemple-là mais c'est vrai que notamment les commerçants de la rue d'Havré ou les gens qui vont rechercher leur voiture au parking de la Grand Place se plaignent en effet, parfois, d'un sentiment d'insécurité, de voir des gens là, passez-moi l'expression mais parfois en plein ébats sexuels, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit dans le parking, d'autres en train soit de vomir ou d'uriner, il faut avouer que pour l'image de la Ville et même pour le sentiment d'insécurité des citoyens, cela ça ne vas pas mais enfin, j'ai pris bonne note et à nouveau, je tiens à signaler la réactivité des services notamment du Commissaire LIMAGE dans ces différents dossiers.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Si je puis me permettre, donc, par rapport aux incivilités et aux faits que vous évoquez, des mesures ont été prises au cours des dernières semaines par rapport à celles-ci, que ce soit par rapport au problème d'urine et vous le constaterez vous-même notamment à la rue de la Couronne avec une amélioration sensible de la situation par rapport à cette rue qui connaissait des difficultés depuis de nombreuses années. Pour le parking de la rue d'Havré, les services de Police sont bien conscients et à l'image de ce qui s'est passé sur l'esplanade de l'ilot interviennent régulièrement sur conseils qui nous sont donnés par des riverains ou des commerçants qui ont constaté des faits et qui me les ont relayés, donc, je pense que la Police a été fort réactive ces dernière semaines en la

matière, je voudrais le saluer et puis par rapport à la problématique des personnes qui consomment en rue et qui ont un comportement inadapté, notamment, comme on le constate devant certains magasins, je le répète, un texte est actuellement en cours de préparation en lien avec les services de Police pour faire en sorte d'éviter ce type de comportement qui sont proscrits par la Loi, donc, voilà. Est-ce qu'il y d'autres réactions ? Non, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne sais pas si vous vous souvenez, j'étais intervenu au nom des riverains de la rue du Hautbois qui effectivement, eux se plaignaient également de ce même genre de nuisances pour tous les autres cafés de ladite rue et donc, voilà, je tiens à vous remercier parce qu'effectivement tous ces genres de cafés et vous aviez évoqué les sonomètres, je vois que cela se met en route, merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, cela a été mis en œuvre et je n'ai plus de plaintes d'ailleurs qui émanent de la rue du Hautbois depuis lors, donc, voilà. Je vous propose d'en arriver aux deux dernières interpellations. Celle de M. BONJEAN tout d'abord relative à la vente d'un appartement à la rue de Bertaimont.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, rapidement, j'ai été contacté par une dame qui est un peu perdue dans un dossier parce qu'en mars 2013, elle a fait offre pour un appartement au deuxième étage à l'arrière à la rue de Bertaimont au numéro 33 plus précisément. Selon ses dires, son offre a été acceptée mais à l'époque la Ville avait dû refuser de signer le compromis parce que deux appartements du dernier étage sous les combles n'étaient pas conformes au plan d'architecte, finalement, en décembre, les services de la Ville l'ont informé que bien les appartements du dernier étage n'étaient pas en ordre, on pouvait quand même procéder à la vente des autres appartements, les fêtes se sont passées, en janvier, on lui a demandé de renouveler son offre, ce qu'elle a fait le jeudi 23 janvier. Elle a rappelé la Régie foncière pour être tenu au courant de l'évolution du dossier, on lui a dit que si elle signait le compromis et qu'elle versait l'acompte avant le 29 janvier, le compromis de vente passerait au Conseil du 17 février. Vous vous en doutez, elle s'est dépêchée et le 27 janvier à la première heure, elle a signé le tout et a déposé un chèque chez son notaire. Pour finir, le dossier passera au Conseil communal du 17 mars, ensuite, évidemment, elle a fait une demande de prime à l'acquisition auprès de la Région Wallonne puisque le bien devrait pouvoir avoir une prime qui donne des droits d'enregistrement à zéro pourcent. Fin avril, elle prend rendez-vous avec l'expert de la Région wallonne qui doit évaluer l'appartement pour voir si elle peut avoir la prime ou pas et quand elle est allée chez son notaire pour prendre les clefs, le matin même, elle a appris que son futur appartement était loué, ce qui l'inquiète car mi-juillet, elle devrait signer l'acte d'achat et pouvoir entrer dans l'appartement. Votre

Collègue, Marc DARVILLE, l'a tout de suite rassurée en lui expliquant que la dame qui habite là loue le bien à titre précaire et qu'il allait lui envoyer une demande de quitter l'appartement. Par contre, ce qui l'inquiète beaucoup plus, c'est qu'il y a quelques jours, elle a téléphoné à son notaire et a demandé enfin de pouvoir signer l'acte définitif et là le notaire lui a annoncé que ce n'était pas possible car la Ville aurait perdu les plans d'architecte estampillés, qu'on ne les retrouverait pas et donc, je ne vous cache pas que cette dame est désespérée, elle a fait offre, elle a déposé un chèque, etc... Et ici, nous sommes le 23 juin, alors, qu'elle espérait signer l'acte définitif en juillet, elle est tout simplement perdue et la question que je me pose aussi, comment tant d'atermoiements dans ce dossier, de changements de point de vue, que s'est-il passé ? Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller, donc, M. l'Echevin Marc DARVILLE répond pour le Collège.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. BONJEAN, je vous remercie pour votre interpellation. En ce qui concerne l'acte de vente de l'appartement convoité par cette dame, celui-ci n'a pas pu être passé au Conseil communal du mois de février tout simplement parce que le document n'a pas été transmis par le Notaire dans les délais requis pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil. D'autre part, dans un premier temps, l'Administration avait pris le parti de bloquer la vente de l'immeuble composé de deux rez-de-chaussée commerciaux, 4 appartements et deux studios, en effet, le notaire avait mis en évidence un problème de plan. Après analyse du dossier, j'ai demandé que la vente des deux rez-de-chaussée et des 4 appartements soient dissociés de la vente des studios puisque le problème des plans ne touchaient que ces studios. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'occupation du bien, l'appartement a été effectivement loué à titre précaire et ce, en attendant la signature de l'acte, la Régie ayant le souci de rentabiliser un maximum ses biens. La locataire actuelle s'est bien engagée à libérer les lieux dans les conditions reprises dans son bail à titre précaire, un courrier lui a d'ailleurs été envoyé dans ce sens. Enfin, j'ai eu personnellement, le notaire au téléphone qui accepte de signer les actes lorsque l'architecte auteur de projet signe la bonne conformité des plans, ce qui est le cas ici. Il n'y a donc, aucun problème à ce que l'acheteuse puisse poursuivre son projet dans les délais administratifs normaux imposés par les procédures. J'ai d'ailleurs pu recevoir personnellement cette personne avant votre interpellation et toutes ses explications lui ont déjà été données. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. M. le Conseiller.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Voilà qui me réjouit M. DARVILLE.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, nous en venons à la dernière interpellation qui est une interpellation conjointe des Conseillers Maxime POURTOIS et Lionel BONJEAN relative à la Ducasse de Spiennes. Je ne sais pas qui prend la parole ? M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, Chers Collègues, vous le savez, Spiennes fait sans doute partie d'un des plus beaux villages de notre entité, notre village regorge d'ailleurs d'éléments de qualité tel qu'un site historique, classé à l'Unesco et une salle Calva, enfin presque. En effet, alors que la réception provisoire venait d'être effectuée, un dégât des eaux considérable dû apparemment à une canalisation défectueuse dans le faux plafond rend désormais toute location de la salle totalement impossible, et ce, pour une durée encore inconnue à ce jour. Evidemment, ce coup dur impacte encore davantage une situation financière qui était déjà compliquée, le comité des fêtes devant en effet contribuer en partie au salaire d'un employé ALE. Comité des fêtes qui est depuis des mois est sans aucune rentrée financière vous vous en doutez puisque les locations de la salle ayant été bien évidemment suspendues durant les travaux. Alors, la Ducasse de Mons terminée, désormais les Spiennois ont une autre ducasse en tête, celle de Spiennes. Et à ce titre, la situation de la salle Calva est particulièrement préoccupante : des difficultés organisationnelles risquent de survenir si la salle est indisponible au moment de la ducasse. Vous le savez, chers collègues, les ducasses sont des moments cruciaux pour la vie de nos villages. Aujourd'hui, un véritable dynamisme renaît à Spiennes, sous l'inspiration notamment d'un comité de quartier ! La fête des voisins - plus de 200 personnes, pour seulement 3 rues concernées, c'est vous dire le taux de participation et le succès de foule des musiques militaires sont autant de preuves de notre dynamisme local. À cet égard, nous tenons par ailleurs à souligner la pro activité constructive des responsables de la Fabrique d'Eglise de Spiennes qui ont immédiatement mis l'Eglise à disposition pour accueillir les musiciens bulgares lors des musiques militaires. Par ailleurs, à titre d'information, un projet de « Ducasse des terroirs », mettant en avant les produits et artisans des Terroirs est proposé. Nous pensons en effet que ce concept pourrait devenir une "dédicace" de la Ducasse de Spiennes tel que par exemple le jazz l'est à Saint-Symphorien. Ces éléments pris en considération, chers collègues, nous souhaiterions dès lors savoir ce que propose la Ville de Mons afin de venir en aide au comité des fêtes de Spiennes, dont par ailleurs plusieurs membres semblent aujourd'hui être démissionnaires. Spiennes a besoin de sa ducasse, Spiennes a besoin de sa cohésion, en définitive, Spiennes a besoin du soutien de l'autorité communale. M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Échevins, pourriez-vous nous préciser quelles sont les mesures que vous pourriez mettre en place afin d'apporter un soutien concret

au comité des fêtes de Spiennes, dans l'organisation de la ducasse et de manière plus globale, afin de palier à l'éventuelle indisponibilité à long terme de la salle Calva ? Nous vous remercions pour votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. M. BONJEAN vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Pas du tout, nous avons préparé ça en commun et Maxime a fait ça convenablement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : MM. les Conseillers merci beaucoup pour votre interpellation. Je vous remercie également de reprendre dans les qualités de Spiennes, votre beau village, la salle Calva, c'est en effet un bel outil que le Collège a mis à la disposition des citoyens. Comme vous, nous regrettons l'incident technique qui est survenu et les dégâts qui s'en sont suivis. Malheureusement, il est courant que des dysfonctionnements surviennent lors de la mise en service de nouveaux bâtiments. Dès que j'ai été informé de l'incident, je me suis rendu sur place et avec ma collègue, l'Echevine des Travaux Mélanie OUALI et ai constaté toute une série de dégâts plus ou moins importants : infiltrations d'eau dans le réseau électrique, plafond abîmé, peintures dégradées, etc. J'ai demandé aux services techniques de faire le nécessaire pour que le Calva soit remis en état dans les plus brefs délais. Les assurances ont été contactées dans la foulée et l'expertise est d'ores et déjà prévue, celle-ci aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet et ceci en présence de toutes les parties. Seront donc présents l'assureur de la Ville, le service technique de la Ville, l'assureur de l'entreprise, un représentant de l'entreprise, l'architecte et un représentant de l'asbl gestionnaire. Dans un premier temps, nous espérons pouvoir remettre en fonction très rapidement le local de la fanfare, le café situé à l'avant ainsi que les bureaux de l'étage. Par ailleurs, nous serons attentifs à réclamer à l'assurance les pertes d'exploitation à comptabiliser jusqu'au moment où la salle sera remise en service afin de ne pas menacer la viabilité de l'asbl et de permettre la sauvegarde de l'emploi dans la personne qui assure la gestion quotidienne du Calva.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Quelques éléments complémentaires par rapport à l'avenir du comité des fêtes vont vous être donnés par M. l'Echevin des Fêtes, M. LAFOSSE.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, merci M. le Bourgmestre. Concernant le comité des fêtes, je crois d'ailleurs en avoir déjà discuté avec M. BONJEAN et en même temps M. POURTOIS, le souhait du Collège est évidemment de bien défendre les ducasses de quartiers parce que nous sommes conscients que ça fait partie de la cohésion sociale et que normalement il est prévu de pouvoir se rencontrer tous les deux ainsi que la présidente du

comité et de voir un peu comment on peut faire pour essayer de vous aider dans la redynamisation de ce comité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, effectivement et donc le contact est permanent avec le comité, j'ai moi-même eu aussi toute une série de contacts avec les responsables et donc nous serons très attentifs. Nous déplorons évidemment ces événements, nous mettrons tout ce qui est possible en œuvre pour pouvoir faire en sorte que la ducasse se tienne en soutien avec le comité comme on l'a d'ailleurs fait l'année dernière et celui-ci sait qu'il peut compter sur les autorités communales. Est-ce que vous souhaitez ajouter un mot ? M. POURTOIS.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Non, simplement vous remercier pour les éléments dont vous venez de nous faire part. Je pense effectivement qu'on peut compter sur le soutien de l'autorité communale, c'est fondamental et je pense que la réunion que nous allons avoir sera très constructive et je vous remercie encore une fois.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci beaucoup. M. BONJEAN vous souhaitez ajouter un mot ?

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement m'associer à M. POURTOIS dans les remerciements. Je demanderai vraiment à M. DARVILLE d'être « hargneux » mais je n'en doute pas, à l'égard de l'assurance pour qu'en effet elle prenne en charge les pertes d'exploitation parce que n'oublions pas qu'à cet incident malheureux vient s'ajouter à un problème d'organisation de la ducasse l'année passée qui n'est pas dû au comité ni aux autorités communales mais rappelez-vous on était déjà intervenu, on a fait l'objet d'une escroquerie de la part de quelqu'un, ce qu'on va vraiment demander quand on aura la rencontre avec M. LAFOSSÉ, je prévois déjà, c'est d'avoir un soutien notamment logistique de la Ville ou autre pour relancer une ducasse un peu comme St-Symphorien l'a fait avec sa ducasse sur le thème du jazz.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci beaucoup, ceci termine la séance publique de notre Conseil en remerciant le public, l'huissier en chef, les services techniques et la presse.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents.

Sont absents : MM. MILLER, ROSSI, DEL BORRELLO, Mme MOUCHERON, M. JOOS, Mme LAGNEAU

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

59<sup>e</sup> objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – décision. Service Juridique DIVIS1

ADOPTÉ – 68<sup>e</sup> annexe

60<sup>e</sup> objet : Personnel. Licenciements – Délégation au Collège communal. GRH/JN/Del 2014

REMIS

61<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Promotion d'un Chef de bureau administratif au grade de Chef de Division de la Régie foncière. GRH/HH/PA/Prom 57

ADOPTÉ – 69<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Transfert de l'emploi de Chef de bureau administratif du cadre de l'administration centrale vers le cadre de la Régie foncière. GRH/HH/PA

ADOPTÉ - 70<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière (complète et à mi-temps) octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ - 71<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière, par réduction des prestations d'1/5<sup>e</sup> temps, octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/PA

ADOPTÉ – 72<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/ADP/PA

ADOPTÉ – 73<sup>e</sup> annexe

62<sup>e</sup> objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Nomination à titre définitif d'un Agent technique. GRH/SH/ST/Nom2014/02

ADOPTÉ – 74<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un Agent technique. GRH/SH/ST/Nom2014/03

ADOPTÉ – 75e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Prorogation du congé parental octroyé dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> temps à un Attaché spécifique (Géomètre) définitif. GRH/SH/12132

ADOPTÉ – 76<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Démission honorable d'un Agent technique en chef définitif. GRH/SH/3671

ADOPTÉ - 77<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

63<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER. Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/3554

ADOPTÉ - 78<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

64<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5<sup>e</sup> temps à une graduée spécifique. GRH/SC/APE

ADOPTÉ – 79e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

65<sup>e</sup> objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une éducatrice. GRH/AJ/11477/2014

ADOPTÉ – 80e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

66<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel. SI GRH

ADOPTÉ – 81e annexe

67<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4048/4013(2)/3759/4041/4040(2)/4079/3961/3877/4062/4093

ADOPTÉ - de la 82<sup>e</sup> à la 93<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3852

ADOPTÉ – 94e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4056

ADOPTÉ – 95e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

d) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4068/4069/3943

ADOPTÉ – de la 96<sup>e</sup> à la 98<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour mission à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7119

ADOPTÉ – 99e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

f) Octroi d'une interruption totale de carrière à une maîtresse spéciale de seconde langue.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3110

ADOPTÉ – 100e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

g) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle accordé au membre du personnel âgé de 50 ans à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3005

ADOPTÉ – 101<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

h) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire et maîtresse spéciale de seconde langue. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 4032

ADOPTÉ – 102e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

i) Octroi d'un congé pour motifs impérieux d'ordre familial à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7130

ADOPTÉ - 103 annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

j) Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons médicales à une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3069

ADOPTÉ – 104e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
k) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
4076/3698/4089/4088/3948/4092/4010

ADOPTE – de la 105<sup>e</sup> à la 112<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
l) Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
4064

ADOPTE – 113e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
m) Détachement pédagogique d'une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3034

ADOPTE – 114<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
n) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3502

ADOPTE – 115e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
o) Admission au stage d'une directrice d'école. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8050

ADOPTE – 116e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014.  
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Directeur général ff,

Le Bourgmestre f.f.-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN

=====